



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Service des Ressources Humaines - Bureau des relations sociales

CST – SST

Comité Social Territorial en formation spécialisée

Santé et Sécurité au Travail

Du 10 octobre 2024

Point n°2 :

**Rapport d'activité 2023 du Service
de Médecine Préventive**

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à
partir d'un poste fixe

Direction des Ressources Humaines

Sous-direction de la Qualité de Vie au Travail

Service de Médecine Préventive

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

Établi par les médecins de prévention en application

Du décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Dr Diboun Hakima, Dr Robine-Langlois Sylvie, Dr Clodore Brigitte

Modifié par

Décret no 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale

Dr Clodore – médecin référent de la direction

44 rue Charles Moureu 75013 Paris - Tél. ligne directe : 01 44 97 87 03 –

Coordonné par le Dr Camacho Ana – Cheffe du service de médecine préventive

Sommaire

Introduction et developpement	3
1. Activités de consultation médicale du service de medecine de prevention	3
Visites médicales périodiques et surveillance médicale particulière.....	4
Les visites à la demande	4
Ce qui est en cours de mise en place, avec le Décret no 2022-551 du 13 avril 2022	5
Bilan de l'activité médicale pour la DEVE	6
Aménagement de poste des agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)	8
Activités en Milieu de Travail(AMT) : tiers-temps	8
Évaluation et préconisations globales des risques professionnels de la DEVE en 2023	12
Exposition aux agents CMR et ACD.....	13
Cas particulier : activités de soudage.....	14
Silice.....	14
Polluants atmosphériques.....	15
Exposition au risque biologique.....	17
Exposition au risque TMS.....	20
Exposition aux risques psychosociaux.....	22
Autres risques : environnementaux, accidents.....	26
Activités de consultation médicale	27
Consultations medicales.....	27
Examens complémentaires.....	30
Maladies professionnelles et Orientations	31
Conclusions des visites médicales 2023 :	32
Projet 2024 pour la DEVE.....	35

Introduction et généralités

Le présent rapport est établi sur la base de l'activité de l'ensemble de l'année 2023. Un rapport sur l'ensemble des Directions doit être présenté en FS-SST Central.

Les données chiffrées sont pour 2023 extraites du progiciel Préventiel dans lequel l'activité de consultation des médecins de prévention (médecin du travail) et les entretiens téléphoniques ont été tracés.

Le SMP occupe les **3^{èmes} et 4^{èmes} étages** du centre Edison au 44 rue Charles Moureu. Les archives (dossiers médicaux des agents) du service de médecine préventive sont installées depuis 2020 à proximité pour faciliter le transfert des dossiers au SMP selon une procédure établie.

La liaison entre le logiciel de santé et la GED (gestion électronique de données d'anciens dossiers papier dématérialisés) a été reportée à plusieurs reprises depuis 2022. Un test sur le flux des documents au quotidien a été réalisé en 2023 sur le secteur de la cheffe du service. La connexion avec la GED a été prévue début 2024 (en cours en ce moment).

La plupart des secteurs d'activité de la Ville sont concernés par le même Service de Médecine Préventive. Une petite partie est suivie par le CMIE (DRH, DAC). Quelques situations médico-administratives complexes sont gérées par le SMP normalement en collaboration avec le médecin du CMIE. Les apprenti.es et les agents en contrat unique d'insertion sont suivis par le CMIE.

Le secteur d'un médecin est composé de plusieurs directions. Les secteurs sans médecin du travail sont actuellement répartis sur l'ensemble des médecins disponibles.

Pour les directions ayant au moins 3 médecins référents, des médecins coordonnateurs ont été proposés afin de favoriser les échanges entre le SMP et la direction concernée, et faciliter l'élaboration du rapport annuel.

Le rapport annuel de l'ensemble Ville est défini dans l'article 26 du décret 85-603 du 10 juin 1985. Néanmoins, le SMP a essayé de maintenir un rapport par direction, rapport non obligatoire.

1. **Activités de consultation médicale du SMP**

Les différents types de visites médicales

Elles sont prévues par les articles 20 et 21 du décret 85-603 modifié qui organise la santé au travail dans les collectivités territoriales.

L'adaptation du travail à l'homme est un principe de base de la prévention des risques professionnels, avec une dimension juridique forte (article L.4121-2 du Code du travail) et guide l'action des médecins de prévention.

Sa mission est exclusivement préventive et incompatible à la fois avec la médecine de contrôle qui, dans notre collectivité est du ressort du service du PAMA et de la médecine de soins qui est le domaine des médecins traitants.

Étroitement lié à cette mission de prévention, le médecin du travail exerce une mission d'évaluation et de conseil dans le domaine de l'adaptation au poste de travail et propose des aménagements de postes pour les agents qui présentent des problèmes de santé et/ou un handicap.

Visites médicales périodiques et surveillance médicale particulière: de périodicité tous les 2 ans

Visites à la demande: Ces visites sont déclenchées, à la demande de l'agent, du médecin traitant, de l'administration (ou de l'encadrement) ou du médecin de prévention. Elles répondent le plus souvent à une problématique précise qui met en lien l'état de santé physique ou psychique de l'agent et ses conditions de travail.

Il peut s'agir de visites à la demande de l'agent.

Si l'agent se rend à une visite médicale à sa demande, en dehors de ses horaires de travail, il peut demander à ce que celle-ci ne soit pas mentionnée à sa direction ou son administration (dans ce dernier cas, un avis ne sera pas rendu à l'administration).

Les rendez-vous pour ces visites à la demande de l'agent peuvent être pris en passant par son UGD. Ils peuvent tout aussi bien être pris en contactant directement le service de médecine préventive.

Il peut s'agir de visites à la demande de l'administration.

Dans le total des visites occasionnelles demandées par l'administration se trouvent des visites périodiques prioritaires : exemple avis sur l'aptitude à la conduite, ou avis sur les formations, avis concernant les travailleurs handicapés ou bénéficiant de l'obligation d'emploi. Le responsable hiérarchique doit bien évidemment informer l'agent de la raison de la demande de visite.

Ces visites à la demande de l'administration peuvent également être à l'initiative des autres instances médicales, par exemple : reprise avec aménagement de poste demandé par le conseil médical. Les visites à la demande font partie des visites dites occasionnelles, par opposition aux visites périodiques. Le SMP s'efforce de préciser les motifs de visites de reprise : après CLM/CLD, après maladie ordinaire, après AT ou MP, après congé parental ou disponibilité ou détachement, et de pré-reprise, à la demande de l'agent.

A contrario, le service de médecine préventive réalise un pourcentage non négligeable de visites périodiques qui, de par leur complexité ou leur nature, correspondent plutôt à des visites occasionnelles : dégradation des pathologies chroniques, apparition de nouvelles maladies, « fragilités post-covid » (physiques, psychiques et sociales), survenues d'accidents de travail ou de la vie, nouvelles organisations de travail et RPS.....

En 2023 les visites médicales du SMP

Pour l'ensemble ville : 56% de visites occasionnelles et 44 % de visites périodiques

Pour la DEVE : 49 % de visites occasionnelles et 51 % de visites périodiques, (En ne prenant pas en compte les visites en pneumologie réalisées par le Dr Pichot pour la DEVE).

(Par comparaison en 2022 : visites occasionnelles 46%, visites périodiques 54%)

Concernant les visites à la demande ou occasionnelles :

Depuis ces dernières années, les visites à la demande des agents sont en augmentation dans la direction comme à la ville de Paris en général.

Plusieurs facteurs peuvent être identifiés :

1. Une moyenne d'âge qui s'accroît compte tenu de la stabilité dans les postes de travail.
2. La prolongation de carrière dans un contexte familial et social de plus en plus compliqué.
3. L'importance des pathologies chroniques en lien ou non avec le travail, avec ou sans RQTH, toujours en évolution progressive ou les séquelles d'accidents de la vie, accidents de trajet et accidents de travail.
4. Les changements technologiques et organisationnels ainsi que les changements du cadre réglementaire et le délai de mise en place de son application.
5. Les procédures médico-administratives complexes qui nécessitent informations, orientations et accompagnement.
6. Il faut également prendre en compte : **L'article 20 modifié par Décret n° 2008-339 du 14 avril 2008** permet aux agents qui le demandent de bénéficier d'un examen médical supplémentaire. Compte tenu du nombre fixe de créneaux de visites proposés, cela entraîne une augmentation du délai entre deux visites périodiques qui entraîne à son tour une augmentation du nombre de visites occasionnelles à la demande de l'agent.

[Décret no 2022-551 du 13 avril 2022](#)

Le cadre réglementaire d'avril 2022 auquel s'ajoute le départ progressif à la retraite des médecins du service et les difficultés pour les remplacer, nous invitent à modifier l'organisation actuelle du SMP (basée sur le binôme médecin – infirmière référents) afin d'approfondir et de renforcer le rôle des infirmières basé sur de nouvelles compétences en SST adaptées au contexte actuel.

La Formation des infirmières en santé au travail a été dispensée par le Professeur Dewitte, Professeur émérite en Médecine et Santé au travail - UFR Médecine et Sciences de la santé - Président d'Honneur de la Sté Fr. de Médecine du Travail, et Mr Noé Jose, Infirmier en Santé au Travail. **Université de Bretagne Occidentale.**

Décret 2022 – 551 de 13 avril 2022 relatif aux services de prévention dans la fonction publique territoriale où la pluridisciplinarité, l'entretien infirmier et le développement technologique entre autres, sont favorisés.

- « **L'infirmier recruté** par l'autorité territoriale pour exercer ses fonctions dans un service de médecine préventive est titulaire d'un diplôme, certificat, titre ou autorisation mentionné aux articles L. 4311-3, L. 4311-4 et L. 4311-5 du code de la santé publique...Il doit par ailleurs **avoir suivi ou suivre dans l'année de sa prise de fonctions une formation conforme au programme déterminé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales** ».
- Le médecin du travail fixe les objectifs et modalités de fonctionnement du service de médecine préventive dans un **protocole formalisé applicable**.
- « Les professionnels de santé au travail mentionnés au présent décret peuvent recourir, pour l'exercice de leurs missions, à des **pratiques médicales à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication** ».
- « **Il appartient au médecin du travail** d'évaluer, dans le cadre de sa mission d'animation et de coordination du service, l'opportunité de la téléconsultation en médecine du travail, **notamment au regard du motif de la visite, des moyens du service et du poste d'affectation des agents** ».

- « **Le médecin du travail** exerce son activité médicale, en toute indépendance et dans le respect des dispositions du code de la santé publique. **Il ne peut être médecin de contrôle** ».
- « **Le médecin du travail peut** formuler un avis ou émettre des propositions lors de l'affectation de l'agent au poste de travail au vu de ses particularités et au regard de l'état de santé de l'agent....
- **Le médecin du travail vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé par l'agent.**

En sus de la visite d'information et de prévention prévue à l'article 20, le médecin du travail continue d'exercer une surveillance médicale particulière à l'égard :

- ✓ Des personnes en situation de handicap ;
- ✓ Des femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes ;
- ✓ Des agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée ;
- ✓ Des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux ;
- ✓ Des agents souffrant de pathologies particulières.

Le médecin du travail définit la fréquence et la nature du suivi que comporte cette surveillance médicale. Ces visites présentent un caractère obligatoire.

Le départ de médecins suppose une réorganisation en continu de la sectorisation, génère un retard dans les visites médicales et a un impact sur toute l'équipe du SMP et les Directions concernées.

L'intégration de l'entretien infirmier fin 2023 permettra en 2024 le rattrapage de visites non complexes et sans suivi individuel renforcé (SIR).*

* SIR : concerne les agents exposés à des risques particuliers pour leur santé et leur sécurité, pour celles de leurs collègues ou des tiers.

Parallèlement à cette nouvelle organisation des visites d'information et de prévention par le personnel infirmier qui se met en place, coexiste actuellement les visites médicales réalisées par les médecins de prévention, les AMT partagées avec le médecin du secteur et/ou d'autres infirmières.

Bilan de l'activité médicale pour la DEVE

L'organisation interne du service de médecine préventive est basée actuellement sur l'existence de trinômes médecin – infirmière- secrétaire référentes. Existe une secrétaire médicosociale (SMS) pour 3 médecins.

Outre l'équipe des médecins de prévention, 4 médecins spécialistes font également partie du SMP :

- un cardiologue, le **Dr Mezzaour**, une vacation par mois et reçoit les agents pour avis spécialisé, à la demande des médecins de prévention.
- un ophtalmologue le **Dr Meslier**, une vacation par semaine et reçoit les agents pour avis spécialisé, à la demande des médecins de prévention.
- une pneumologue, le **Dr Pichot**, présente à 80 % dans le service, responsable de l'**unité spécialisée en pneumologie, au sein du SMP**: suivi professionnel et post-professionnel des

agents exposés à l'amiante, exposés aux fumées de soudage, pathologies respiratoires variées (asthme, pathologie infectieuse – Tuberculose, ...), tabacologie.

- Le médecin psychiatre qui réalisait plusieurs vacations par mois dans notre service, le **Dr Gonzales** et recevait les agents à la demande des médecins de prévention a quitté le service en 2023 et n'est pas remplacée.

Pour la DEVE, le médecin coordonnateur est le Dr Clodore, les médecins référents sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : sectorisation des médecins référents de la direction en 2023

Médecins de Prévention	Activité du médecin	Secteurs DEVE
Dr Robine-Langlois Sylvie Infirmière: Mme Chung Phanny puis Madame Bargellini Marie-Anne Secrétaire: Mme Volkart Valérie	Temps partiel 80%	Service des cimetières Service exploitation des jardins 11, 12 ,6/14 ,20
	Effectif suivi	
	DEVE 756	
	Autres directions suivies	
	-DSOL DAJ DSP	
Intérim		Service exploitation des jardins ,8,9,10,17,19 Intérim assuré le 1^{er} trimestre 2023 par le Dr Boudet interne du service puis par les médecins DEVE
	Effectif suivi	
	DEVE 283	
	Autres directions suivies	
Dr Diboun Hakima Infirmière: Mme Bouillon Emilie Secrétaire :Mme Boutella Malika	Temps plein	Service des sciences et techniques du végétal Service exploitation des jardins 1,2,3,4/7, 5/,13,16
	Effectif suivi	
	DEVE 558	
	Autres directions suivies	
	DAE- DPE- DFPE	
Dr Clodore Brigitte Infirmière: Mme Morvan Sophie Secrétaire: Mme Dominique Bicard	Temps plein	Service du patrimoine et de la logistique Agence d'écologie urbaine Direction Mission informatique et télécommunications Service communication et évènements Service de l'arbre et des bois Service des affaires juridiques et financières Service des ressources humaines Service paysage et aménagement Service rattaches a l'équipe de direction Service exploitation des jardins 15,18
	Effectif suivi	
	DEVE 1443	
	Autres directions suivies	
	DVD- DLH- DTEC- Académie du Climat- DPE	

L'activité de consultation est programmée par les secrétaires médicosociales. Les correspondants en direction pour les visites médicales fournissent au secrétariat les noms des agents à convoquer en visite périodique, entre 4 et 8 semaines en amont du rendez-vous.

Aménagement de poste des agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)

Le Pôle Compensation du Handicap recueille l'ensemble des conclusions médicales avec « compensation nécessaire du handicap » permettant ainsi une meilleure traçabilité. Il transfère vers la Délégation au Handicap les conclusions qui relèvent de l'organisation du travail, des prestations d'aides techniques (ex : les appareillages de correction auditive ou les fauteuils roulants), la formation, les déplacements et l'accompagnement individuel. Pour sa part, le Pôle instruit les préconisations qui relèvent de la compensation matérielle d'aménagement de poste (mobilier, informatique, environnement de travail).

Pour la DEVE 88 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ont été reçus en visite médicale en 2023, parmi ceux-ci, 33 agents ont eu besoin d'un aménagement de poste au titre de leur handicap.

Ces chiffres ne permettent pas de connaître avec précision l'incidence ou la prévalence de la population des agents avec une RQTH.

De plus, un certain pourcentage d'agents avec un handicap reconnu ne souhaite pas informer leur employeur.

Activité en Milieu de Travail (AMT)

Réglementation

Dans le texte réglementaire qui organise la santé au travail dans les collectivités, la mission de prévention est prévue avant les activités de consultation.

L'article 14 du décret 85-603 dispose que « Le service de médecine préventive conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants.. »

Art. 19-1, création Décret n°2008 du 14 avril 2008 – Art.13

Chaque action en milieu de travail donne lieu à un rapport écrit, à des informations envoyées par mails, et à des échanges en pluridisciplinarité..... Ce rapport, ces échanges contiennent les observations du médecin et des propositions d'amélioration des conditions de travail des agents. La liste non exhaustive des AMT est annexée au rapport d'activité par Direction, et celui du F3SCT Central.

Tableau 1 : établissements ayant fait l'objet d'une AMT en 2023

Établissements visités	Informations principales	Commentaires des médecins de prévention
06/01/2023 Mesdames Chung et Perathoner..... Cimetiere Ivry	Poste TTPS	Conseils et installation sur le poste

<p>14/04/2023</p> <p>Dr Robine Sylvie/ Mme Chung Phanny</p> <p>Parc de Belleville et jardins secondaires</p>	<p>Fiche de risque</p>		<p>Cf FDR</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	---------------

PRINCIPAUX RISQUES ET PRECONISATIONS

Constats	Risques	Préconisations
Secteur avec de nombreux dénivelés	Chute TMS liés aux contraintes du terrain en pente pour toutes les tâches	Protocole d'intervention spécifique travail en hauteur établi par le BPRP
Gestes répétitifs Postures avec flexion du rachis Postures avec bras en l'air	TMS	Formations Utilisation d'outils adaptés
Utilisations de produits peinture laques	Risque chimique lié aux constituants du produit	Revoir stockage tri élimination des produits qui ne sont pas utilisés Mise à disposition des FDS pour les utilisateurs
Ventilations	Risque chimique et biologique	Vérifier ventilation magasin et local Phytoprotecteur
Traitement des Vignes	Risque chimique	Journal des intrants tenu à jour Équipements de protection adaptés A signaler lors des visites médicales
Machines bruyantes	bruit	Les agents disposent de machines électriques moins bruyantes et de casques adaptés

<p>25/04/2023</p> <p>Dr Robine/ Madame Chung Phanny</p> <p>SEJ 11 Ouest</p>	<p>Visite des nouveaux jardins et nouvelles jardinières</p>	<p>Présence de nombreuses jardinières nécessitant des interventions régulières TMS nombreux gestes répétitifs avec transport de petit matériel Postures contraignantes Risque routier</p> <p>Dans les 3 jardins visités les agents signalent des dégradations des végétaux et du matériel RPS concernant le sens et la reconnaissance donnés à leur travail</p>
-----------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

30/06/2023 Dr Robine SEJ14 : Parc serment de Koufra	Étude de Poste jardinier	Agent RQTH
01/09/2023 Dr Robine Mme Chung Locaux de la conservation cimetière de Bagneux	Visite de poste et des nouveaux locaux	
31 aout 2023 Atelier de Jardinage 18 Est, Dr Clodore. Mme Morvan Sophie	Fiche de risque du SEJ 18	
5 octobre 2023. Atelier de Jardinage 18 NORD Dr Clodore. Mme Morvan Sophie	Fiche de risque du SEJ 18	
30 novembre 2023 Atelier de jardinage 18 SUD, square Louise-Michel Dr Clodore. Mme Morvan Sophie	Fiche de risque du SEJ 18	
15 décembre 2023 Locaux de la Division 149 rue Cardinet 75017 Paris Dr Clodore. Mme Morvan Sophie	Fiche de risque du SEJ 18	
<p>Les axes de prévention principaux à approfondir sont :</p> <p>1) L'exiguïté de plusieurs locaux de travail qui va en premier lieu pénaliser l'embauche de personnel féminins. Certains ateliers sont à rénover rapidement ou à créer : Square Louise Michel, square Carpeaux et jardin Rachmaninov en urgence.</p> <p>2) Ventilations à nettoyer dans presque tous les locaux.</p> <p>3) Risques de TMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des outils de travail en limitant le niveau de risque : moins lourds, moins bruyants, moins vibrants et plus ergonomiques quant à leur manipulation (électrique notamment). • Envisager un état des lieux incluant une évaluation de la charge physique compte tenu des effectifs actuellement disponibles. 		

Les axes de prévention principaux (suite) :

4) Risques biologiques :

Une fiche de protocole et d'activité concernant le risque de leptospirose doit être construite.

Une évaluation du risque biologique dans son ensemble doit être réalisée (rongeurs, tiques...). L'information doit être déployée dans chaque atelier.

Vérifier l'existence et l'affichage des protocoles AES, ramassage animaux morts....

5) **Système de séchage des vêtements de travail et des chaussures** à développer (vestiaire séchant, sèche chaussure) et/ou prévoir une dotation supplémentaire.

6) **Analyse des déplacements et moyens de déplacements utilisés par les agents pour leur transport et le transport des matériels.**

7) **Risques chimiques : merci de nous transmettre les fiches de données de sécurité des produits utilisés et de les mettre à disposition des agents.**

8) RPS :

Travail en binôme systématique dans certaines zones au vu des risques de violences externes (prostitutions, toxicomanies, squats, dégradations...). PTI à prévoir en urgence pour le personnel isolé secteur Est. Une convention formelle doit être passée avec la DPMP afin d'augmenter la présence des agents de sécurité sur certains sites ;

Des propos inquiétants (voir le chapitre RPS) nous ont été tenus s'inscrivant dans une dimension psychosociale délétère en interne, dans un arrondissement où les agents sont de plus confrontés à des situations de violence externe (addictions, prostitution...), à une dégradation et au non-respect du travail accompli.

Il me semble nécessaire d'examiner ces postures et de favoriser les formations managériales adaptées.

01/09/2023

Et le 26/07/2024

Dr DIBOUN

Mme Emilie BOUILLON

Visite des locaux sociaux du centre horticole de Rungis



<p>19/6/2023. Dr DIBOUN</p> <p>Mme Emilie BOUILLON</p>	<p>Visite des serres d'Auteuil</p>	
------------------------------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Tableau 2 : participation du médecin de prévention aux instances et aux réunions de la direction en 2023

RÉUNIONS	Date	Commentaires des médecins de prévention
Réunions de CHSCT ordinaire	FS SSCT exceptionnel le 17/02/2023 FS SSCT le 13 avril ; le 25 mai, le 10 octobre	En distanciel ou en présentiel.
Réunion(s) médecin / Direction de la DEVE/ BPRP	<p>Réunions fossoyeurs BPRP chef du service des cimetières Avenue de France /Silice le 3 Février</p> <p>Réunion BPRP/SMP 13 Avril</p> <p>Réunion service central des cimetières impact de l'arrêt des produits phytosanitaires sur l'activité des ATEE 4 juillet</p> <p>Réunion 8 décembre service des cimetières BPRP état d'avancement de l'évaluation de l'exposition à la silice lors de la démolition</p>	Communication et échanges réguliers

Évaluation et préconisations globales concernant les risques professionnels de la DEVE en 2023

Tableau 3: évaluation et préconisations concernant le risque chimique

Une **sensibilisation** au risque chimique / risque phytosanitaire des agents peut être dispensée aux agents dans leurs ateliers selon les besoins (Nous transmettre les demandes).

Par exemple :

Les ATEE utilisent des produits anti tag, des peintures, des solvants et du ciment lors de la mise en place du mobilier urbain, utilisation de résine pour les sols souples des jeux... .

Une information peut être réalisée sur l'exposition au monoxyde de carbone (CO) pour les agents travaillant à proximité des grands axes de trafic urbain (ou risque dû à la pollution atmosphérique) (particulesPM10 / NO2/O3/SO2 de l'indice Atmosphérique).

Peintres, maçons, serruriers (Peintures, ciments, silice, poussières de fer, fumées de soudure y compris plomb, solvants...).

Mécaniciens horticoles utilisant des solvants, dégraissants, huiles... .

Agents de logistique et tout agent utilisant régulièrement des produits d'entretien.

Fossoyeurs et risque silice.

Exposition aux CMR de catégories 1 et 2 (SMR) et ACD		Postes concernés	Informations
Les poussières de bois	<p>Les poussières de bois sont classées cancérogènes de type 1</p> <p>Risques de pathologie respiratoires et ORL : Asthme et rhinite allergique ; cancer éthmoïde et sinus de la face</p>	Menuisiers (Bucherons Élagueurs)	<p>La nasofibroscopie est proposée au-delà de la trentième année après le début de l'exposition chez tout travailleur exposé</p> <p>Suivi ORL mis en place tous les 3 ans ou si symptômes</p>
L'amiante	Décret spécifique n° 96-98 du 07/02/1996	Agents ayant travaillé dans le bâtiment ou comme mécanicien automobile	<p>Suivi post exposition, parfois antérieur à la ville de Paris.</p> <p>Des attestations d'exposition sont demandées au fil des visites de fin d'activité.</p>
L'essence et les gaz d'échappement	<p>Inhalés ou manipulés lors de l'utilisation ou du remplissage des réservoirs des machines ou engins ou travail à proximité de circulation dense</p> <p>Dégagement de fumées/particules/HAP au cours de l'utilisation de machines thermiques et véhicules :</p> <p>- Diesel classification CIRC groupe 1</p> <p>- Essence groupe 2 B</p>	Jardiniers, bucherons, ATEE, mécaniciens, cultivateurs	<p>Privilégier les outils électriques, ne pas cumuler les facteurs de risques pulmonaires (tabac...), utilisation de fontaines lessiviels, pas d'usage inapproprié de l'essence...</p> <p>Une Surveillance du risque benzène est mise en place en fonction de l'activité et de l'évaluation de l'exposition</p> <p>L'essence contient du Benzène qui est un CMR classé CIRC groupe 1.</p>
ACD			
Substances Très toxiques et toxiques	<p>- Utilisation de solvants, de dégraissants.</p> <p>- D'essence et huile pour machines.</p> <p>- Émission moteurs thermiques hors</p>	Jardiniers, bucherons, métalliers, mécaniciens, fossoyeurs , ATEE...	<p>Port des EPI adaptés (gants notamment)</p> <p>Privilégier les engins électriques dès que possible.</p>

	moteurs diesels (émissions plus importantes de CO)		Ne pas cumuler les facteurs de risques pulmonaires (tabac...), utilisation de fontaines lessiviels, pas d'usage inapproprié de l'essence...
Irritants	Anti tags, solvants, huiles, graisses, dégraissants, ciment...	idem	Port EPI adaptés
Cas particulier			
Fumées et particules de soudage	Irritations pulmonaires, pneumopathies aiguës ou chroniques, asthme, cancers broncho-pulmonaires suspectés (selon le métal utilisé)	Métallier, serrurier, mécanicien,	Un suivi médical spécifique est mis en place pour les métalliers avec biométrie urinaire et/ou sanguine en fonction des métaux d'apport, surveillance OPH systématique tous les 3 ans, EFR . un scanner pulmonaire est proposé après un délai dans l'activité variable en fonction de l'exposition.
Exposition aux rayonnements ultraviolets et infrarouges artificiels	Lors des différentes techniques de soudures : lésions oculaires (cataracte, brûlure de cornée, ..), lésions cutanées	Métalliers, soudeurs, mécaniciens,	Suivi OPH systématique / 3ans avec le Dr Meslier OPH du service
Risques d'exposition à évaluer :			
La silice cristalline est soumise à une valeur limite d'exposition professionnelle VLEP contraignante suivant l'article R4412-149 du CT	La silice est présente dans beaucoup de matériaux d'origine minérale, naturels (roches concassées ou taillées, granite, grès, ardoise, ...) ou élaborés (ciment, mortier, béton, abrasifs, briques, verre, céramique ...)	Cimetières	Évaluation de l'exposition à la poussière de silice cristalline alvéolaire à mettre en place (arrêté du 26/10/2020). Suivi médical mis en place : EFR et radio pulmonaire à chaque visite médicale ou tous les 2 ans.

PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE			
	Informations	Effectif	Commentaires
FDS des produits	La liste des produits chimiques utilisés est inconstamment présente en fonction des services		Les FDS doivent être tenues à jour et mises à disposition des agents.
Local de stockage	En fonction des sites :		local ou armoire de stockage des produits chimiques.
Douches sur le lieu de travail /Accès à des points d'eau	Doit être mis à disposition des locaux et des équipements propres et en bon état, dont des installations sanitaires correctes		Cf fiche de risque SEJ18
EPI	Les produits toxiques pénètrent essentiellement dans l'organisme par voie transcutanée et par voie respiratoire .		Gants nitrile jetables ou non jetables. Protections respiratoires de type demi masque avec filtre pour vapeurs et gaz ; de type anti poussières contre fumées et particules. Masques en silicone ellipses FFP3 (risque silice) Combinaison ; lunettes de protection EPI à usage unique pour les agents applicateurs de produits phytos : à adapter
Vestiaires du personnel			Entretien très inégal en fonction des sites
Préconisations des médecins de prévention			
<p>Des métrologies atmosphériques sont à prévoir en fonction des produits utilisées ou des process de travail (silice pour les activités exposant dans les cimetières, fumées de soudage pour les métalleries, poussières de bois, acide nitrique pour les serres de Rungis).</p> <p>En matière d'exposition aux poussières de bois (classé cancérigène du groupe 1) la réglementation article R. 4412-149 du Code du travail impose de faire contrôler annuellement par un organisme accrédité le respect de la valeur limite d'exposition professionnelle des salariés (VLEP réglementaire contraignante). Il est nécessaire de nous en faire parvenir le résultat.</p> <p>Rappel : Si les réactions à certains produits chimiques apparaissent au-delà d'un seuil d'exposition (hépatite, atteintes rénales, convulsions, par exemple), pour d'autres produits il est difficile de définir un seuil d'action (c'est le cas des substances cancérigènes agissant sur le matériel génétique, ADN,...) : on considère alors toute exposition comme potentiellement dangereuse (benzène et leucémie, ...).</p>			

Limiter l'utilisation des produits en spray car ils mettent en suspension des substances chimiques (dont des substances qui à l'origine ne sont pas volatiles). L'utilisation de spray augmente le risque d'inhalation de ces substances et donc le risque de rhinite et d'asthme chronique d'origine allergique et/ou irritative. **Préférer des produits liquides et les lingettes nettoyantes** (anti tag, colles...) Si le produit en spray est le seul disponible, **vaporiser systématiquement le produit dans un torchon** qui couvre entièrement l'embout de sortie du spray, de manière à diminuer les projections de produits et la mise en suspension des substances dans l'atmosphère de travail. Porter le plus souvent possible un masque respiratoire au cours de l'utilisation des produits en spray.

Vérifier pour chaque produit chimique utilisé, l'efficacité des gants de protection utilisés
Éviter le transvasement des produits chimiques en dehors de leurs récipients d'origine. Préférer les solutions prêtes à l'emploi plutôt que celles qui impliquent la préparation de mélanges par les agents.

En cas de réelle nécessité de **réaliser des mélanges de produits chimiques** ou de transvaser des produits chimiques d'un récipient à un autre, porter un masque de protection respiratoire, des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés (imperméables aux produits). Étiqueter et dater précisément le récipient contenant le mélange réalisé.

Prévoir l'installation de douches de sécurité et de fontaines oculaires en cas d'utilisation de produits chimiques.

Réaliser les notices de postes relatives aux produits chimiques utilisés suite à l'évaluation des risques.

Une mise à jour des armoires de pharmacie et trousse d'urgence doivent être réalisées ainsi qu'un affichage des protocoles d'urgence (N° de téléphone d'urgence et conduite à tenir en cas d'incident)

Formation des agents indispensable sur le risque chimique.

Tableau 4 : évaluation et préconisations concernant le risque biologique

Ci-dessous sont listés les agents biologiques du groupe 2, non soumis à SMR, pour lesquels il existe une prophylaxie ou un traitement et rencontrés potentiellement dans les différentes activités de la DEVE

Risque biologique	Informations	Postes et/ou services concernés	Préconisations du médecin de prévention
Tétanos	Suivi des vaccinations par le médecin du travail lors des visites médicales annuelles		Les agents sont dirigés en priorité sur les centres de vaccinations de la Ville de Paris.
Leptospirose Agent biologique du groupe 2	Risque à évaluer : Présence de rongeurs variable en fonction des sites	Tous secteurs	Vaccination à discuter en fonction de l'évaluation du risque biologique.

Hépatite A Agent biologique du groupe 2	Contamination par voie digestive, manu portée, par contact avec l'eau souillée ou les selles d'une personne infectée	ATEE jardiniers	
Maladie de Lyme Groupe 2	Surtout lors des activités en sous-bois, entre avril et octobre, transmise lors d'une piqûre de tique infectée par une bactérie de la famille des spirochètes. MP : 19 B du RG et 5 du RA	Activités en forêt, Bois surtout	Examen minutieux systématique de la peau après chaque journée de travail en recherchant une pique de tique. Tire- tiques dans la trousse pharmacie. Port des EPI. Déclaration systématique en accident de travail.
Mycotoxines	Présent dans les déchets urbains ou lors de la décomposition de déchets Risques infectieux, mycologique (trichophyton mentagrophytes : maladie professionnelle : tableau 46 du RG et 15 en RA) liés aux soins des animaux.	Jardiniers, forestiers, bucherons Atelier chevaux, fermes urbaines	Port EPI adaptés.
Gale	Contamination essentiellement par contact interhumain prolongé. Possible mais faible risque par literie, matelas et vêtements contaminés lors nettoyage des camps de personnes à la rue.	ATEE ; jardiniers	Port d'EPI adapté lors des activités.
Chenilles processionnaires du pin et du chêne	Risque de réactions locales irritantes cutanées, oculaires voire respiratoires ou générales de nature allergique (œdème laryngé, asthme, choc allergique).	Bucherons, forestiers essentiellement Jardiniers, ATEE	Problème en augmentation Une fiche de protocole et d'activité doit être établie comprenant les équipements de protections individuelles adaptées et les techniques adaptées (aspirateur ?)
Risques allergiques	Liés au travail en contact avec végétaux et poussières liées à la présence de salpêtre sur les murs de certains locaux sociaux Germes Telluriques Irritations ORL causées par les platanes (rhinite et	Agents des cimetières notamment	

	asthme professionnel, conjonctivite) Pneumopathie d'hypersensibilité (maladie de la suie des érables) Risques d'allergies et d'irritations respiratoires et ORL	Bucherons, forestiers ATEE, jardiniers Agents de l'atelier chevaux	Exposition aux poussières végétales lors du soufflage et débroussaillage. Manutentions de fourrage au moment des livraisons et de l'utilisation dans le box de chevaux.
Accident exposant au sang (AES)	Lors de piqure avec seringues retrouvées, cotons imbibés	ATEE, jardiniers	Protocole AES à diffuser

Préconisations des médecins de prévention

Dans tous les cas : hygiène cutanée et désinfection des plaies ; lavage des mains fréquent, systématique avant de manger, fumer, se moucher....

Il est important d'informer les agents des risques biologiques liés aux déjections des animaux et humains et à la contamination par les urines de l'environnement professionnel. La présence de ces déchets alimentaires et déjections augmente, outre la présence des rongeurs, également celle d'insectes de tous types et donc le risque de piqure et de transmission de maladies infectieuses.

À signaler l'**augmentation durable du nombre de cas de leptospirose en France depuis 2014, avec 600 cas en moyenne par an sur les 3 dernières années en France métropolitaine** (pic annuel en fin d'été).

Tableau 5 : évaluation et préconisations concernant le risque de chute

Risque de chute de hauteur	Informations	Postes et/ou services concernés	Préconisations du médecin de prévention
Le travail en hauteur concerne de nombreux agents à la DEVE	-Travail d'élagage -Entretien des structures en hauteur (chéneaux de toiture ; serres de Rungis...) -Entretien de végétaux situés en hauteur ou sur talus -Interventions en chambre de comptage -Rangement de matériel en	Bucherons, Jardiniers, forestiers ; ATEE ATEE, jardiniers	Plateforme élévatrice mobile /échafaudage (plutôt qu'escabeau ou échelle) Formation adaptée, Minimiser le rangement de matériel en hauteur pour éviter les ports de charge bras levés et les

	hauteur (administratif, magasin) -Intervention dans les caveaux	Administratifs fossoyeurs	risques de chute d'objet sur les agents. Utilisation d'équipements de sécurité (portique) dès que possible EPI
Risque de chute de plain-pied	Informations	Postes et/ou services concernés	Préconisations des médecins de prévention
Chutes liées aux surfaces glissantes ou accidentées ou pentues	Travaillant en extérieur, le risque de chutes sur surfaces glissantes ou encombrées/en pente/ accidentées est important	Jardiniers, ATEE, AAS, forestiers, bucherons, certains secteurs en SEJ	Chaussures de sécurité adaptées à l'activité Mécanisation autant que possible (Spider, automoteur...)
Chutes liées à l'encombrement des lieux de travail		Ateliers techniques	Délimiter et libérer zones de circulation dans les ateliers

Tableau 6: évaluation et préconisations concernant le risque de TMS

Manutention et port de charge	Informations	Postes concernés	Préconisations du médecin de prévention
Charges lourdes	Port de charges lourdes : matériel de signalisation, billots, engins horticoles, sacs compost, sable, arbustes, plantes mais également mobilier urbain Activités des fossoyeurs (dalles plaques des caveaux, poids estimés pour les plaques de 30 à 40 kg,, postures lors activités d'exhumations et creusement...) Les engins vibrants sont, tenus à bout de bras (effet levier sur le rachis), vibrants	Buchers, bucherons, jardiniers, ATEE, forestiers ; fossoyeurs, ouvriers du batimentaire ...	Alternance activités ; fractionnement des charges ; travail en équipe. Mécanisation le plus souvent possible Choix du matériel et engins prenant en compte ce risque Exemple : plan de travail mobile, table élévatrice manuelle et grue d'atelier

	lors de l'activité en extérieur où le froid est un facteur aggravant : risque de TMS et risque de troubles vasculaires (Syndrome vibratoire)		
Postures contraignantes	Informations	Postes concernés	Préconisations du médecin de prévention
Travail au sol, genoux au sol et position accroupie	Plantation, désherbage manuel, mais également travaux en ateliers techniques	Jardiniers, serres, peintres, métalliers, menuisiers	Alternance des postures Pauses régulières Mettre à disposition des protèges-genoux si besoin
Travail bras au-dessus du niveau des épaules	Bucheronnage Débrousailluses, taille haie, travail au sécateur pour l'entretien de végétaux en hauteur Contraintes aggravées par les vibrations des engins	Bucherons, jardiniers, forestiers ; peintres	Étirements avant l'activité, travail à hauteur d'épaules Travail à hauteur adaptée si possible Choix engins et matériel
Posture statique prolongée	La station debout prolongée et le piétinement peuvent être à l'origine d'insuffisance veineuse et de TMS. Station assise prolongée des agents administratifs	AAS, administratifs	Alternance d'activités donc de postures préconisées
Travail sur écran	Mettre à disposition à chaque poste informatique, un fauteuil réglable avec soutien lombaire, piètement à 5 branches et accoudoirs, ainsi qu'un repose-pied.	Administratifs	Préconisations : - Écran à 50-80 cm de distance par rapport aux yeux , bord supérieur de l'écran à hauteur des yeux - Écran disposé perpendiculairement par rapport aux fenêtres - Faire des pauses visuelles - Pratiquer des exercices d'étirement musculaire pendant ces pauses - Alternner les postures (règle des 20 pas)
Gestes répétés	Informations	Postes concernés	Préconisations du médecin de prévention
Gestes répétitifs	Mouvements très répétitifs avec longues séquences consacrées aux mêmes tâches pour le désherbage par exemple, le ramassage avec piquage, le ratissage	Jardiniers, ATEE, forestiers, bucherons	Risque épicondylite prédominant (cf tableau MP) >> Alternance des activités Alternner au maximum les tâches qui entraînent des gestes répétitifs.

	Les ATEE des cimetières ont des activités saisonnières très répétitives avec utilisation de souffleuse /débroussailleuses		. Travail en équipe à privilégier.
Vibrations (SMR)			
D : 2005-746 du 5/07/2005, CDT : art 4446-1 à 4)	<p>Vibrations transmises bras (marteau piqueur, barre à mine, souffleuses...)</p> <p>Vibrations corps entier : engins horticoles des cultivateurs, tracteur, gyrobroyeur, mais également petit véhicule électrique, piaggio, goupil</p> <p>Les troubles se distinguent en fonction de la fréquence dominante.</p> <p>Par exemple taille haie : principalement troubles ostéo-articulaires</p> <p>Scie à main et tronçonneuses : principalement troubles angioneurotiques</p>	Bucherons, jardiniers, forestiers, ATEE et fossoyeurs, cultivateurs, menuisiers	<p>Risques de TMS ou syndromes vibratoires en fonction du type de fréquence vibratoire des engins, de la posture (à bout de bras, en charge)</p> <p>Se prévenir contre le froid, engins électriques avec poignées antivibratoires</p> <p>Une ceinture de contention lombaire peut être justifiée (cultivateurs, conducteurs de piaggio) à titre préventif et surtout antalgique (prescription au cours d'une visite médicale au SMP</p>

Tableau 7 : évaluation et préconisations concernant les risques psycho-sociaux

De nombreux signalements individuels de souffrance psychologique ont été réalisés avec l'accord des agents concernés dans la recherche d'une solution et d'un accompagnement, parfois avec demande d'entretien au SRH, ou à la hiérarchie selon les cas.

Ces signalements qui concernent l'ensemble des secteurs de la DEVE, sont effectués dans la majorité des cas après recherche de solution de médiation ou de compromis par le médecin référent du secteur. Il est cependant parfois nécessaire d'alerter d'emblée la direction de la DEVE en cas de situation alarmante ou en cas d'impasse.

Il existe par ailleurs des situations de travail avec des agents en difficulté en raison de leurs pathologies ou de leurs handicaps : Ils sont reçus au SMP pour adaptation de poste de travail et analyse de la situation d'activité. Les agents sont parfois adressés pour suivi par un spécialiste. Un accompagnement spécialisé au titre du maintien dans l'emploi est parfois nécessaire tant pour l'agent que pour le collectif.

Ont été portés en 2023 :

2 signalements collectifs

8 signalements individuels ayant fait l'objet d'une intervention par un médecin du SMP : SAB, SEJ, SPL, services centraux

Pour 2 agents, une demande d'accompagnement à la mobilité a été faite en urgence.

Une situation individuelle déclarée en imputabilité au service (reconnue depuis).

Rappel : Les traumatismes psychologiques faisant suite à des conflits externes ou internes sont à déclarer en accident de service et non en maladies professionnelles. A ce titre peuvent être pris en charge des traitements psychothérapeutiques complexes de type EMDR (confirmation par le PAMA en 2024).

Les agents du cimetière de Pantin ont été exposés depuis plusieurs années à des facteurs de risques liés à des événements graves. Le SMP s'est mis à disposition pour recevoir les agents à leur demande. Un suivi individuel et collectif a été effectué par le SAM en 2023.

Enfin, il faut noter la nécessité d'approfondir l'accompagnement des addictions (alcool, prise de médicament, tabac, cannabis et autres toxiques), situations mettant les agents en difficulté par rapport au poste de travail.

Je me permets de rappeler que :

- **Article 24** (modifié par Décret n°2022-551 du 13 avril 2022 - art. 19 ; modifié par Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 - art. 104)
- Le médecin du travail est seul habilité à proposer des aménagements de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions, justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents.
- Il peut également proposer des aménagements temporaires de postes de travail ou de conditions d'exercice des fonctions au bénéfice des femmes enceintes, ou allaitantes.
- Lorsque l'autorité territoriale ne suit pas l'avis du service de médecine préventive, sa décision doit être motivée par écrit et la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, le comité social territorial doit en être tenu informé.
- **(Conformément à l'article 106 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023)**

Charge mentale	Informations	Postes et/ou services concernés	Préconisations du médecin de prévention
Charge mentale liée à l'intensité de travail et/ou au travail dans l'urgence	<p>La charge de travail est ressentie comme importante dans certains secteurs d'activité, fluctuante selon les périodes de l'année et les projets horticoles</p> <p>Vacance de postes dans certains services à prendre en compte.</p> <p>Charge de travail intense / effectif déployé</p>	Tous	<p>Planification des projets et adaptation du travail à l'homme (effectif, âge, pathologies existantes, matériel à disposition ...) Sont des préalables indispensables dans une organisation de travail</p> <p>Prise en compte de la charge de travail à rendre visible et à reconnaître</p> <p>À considérer : Rythme des créations et projets , forte exigence du regard de visibilité des jardiniers</p>

Charge mentale liée aux conditions matérielles de travail (ex : bruit, ex : locaux ou logiciel inadapté)	Les conditions d'exercice dans certains secteurs sont difficiles : locaux sociaux vétustes à nettoyer et rénover Bruits des engins horticoles (Broyeur+++)) et niveau sonore environnemental : proximité des zones de trafic urbain ou aérien (hélicoptère), des espaces de jeux (foire du trône...)	Jardiniers, ATEE, forestier, bucherons	Locaux sociaux à nettoyer et rénover.
Reconnaissance au travail	Informations	Postes concernés	Préconisations du médecin de prévention
Reconnaissance au travail	L'absence de reconnaissance du travail effectué est ressentie dans un grand nombre de secteurs d'activité.	tous	La reconnaissance et la considération du travail accompli sont des facteurs essentiels de prévention du mal-être au travail.
Relationnel	Informations	Postes concernés	Préconisations du médecin de prévention
Relations avec les collègues	La répartition des tâches peut faire naître des tensions au sein du collectif Collectif fragilisé par l'existence de clans Conflits possibles liés à des valeurs de métier différentes, de parcours professionnels difficiles à élaborer ou de troubles interpersonnels		Ne pas analyser les difficultés professionnelles rencontrées à travers le prisme des relations interhumaines sous peine de masquer la place centrale du travail. Transmission de connaissances avec le tutorat et l'instauration de binôme restent essentiels à valoriser. Il est à noter la place du collectif dans la protection individuelle des agents rencontrant des limites physiques liées à l'âge, la maladie ou le handicap.
Relations avec la hiérarchie	Définition du rôle de chacun, Reconnaissance professionnelle, dialogue professionnel		Rôle essentiel de l'encadrement de proximité qui doit être lui-même soutenu. A évaluer régulièrement
Discriminations	Concernant le handicap, le sexe, l'origine...		

Exigences émotionnelles	Informations	Services concernés	Préconisations du médecin de prévention
Contact avec le public	<p>Incivilités et agressions verbales voire physiques en augmentation dans certains secteurs</p> <p>Les conditions d'exercice dans certains secteurs sont difficiles : toxicomanies, vendeurs à la sauvette, tresseurs, personnes sans domiciles fixe), zones de prostitution, aire des gens du voyage</p>	AAS, jardiniers, ATEE, Bucherons	<p>Mise en place d'une organisation de travail avec la présence de plusieurs agents le plus souvent possible</p> <p>Les fiches ESPRI doivent être mises à disposition des agents lors de tout évènement indésirable (verbal ou physique)</p> <p>Déclaration systématique en accident de travail de tout acte de violence sur les lieux de travail</p>
Situations de travail à charge émotionnelle importante	<p>Contact avec les familles en deuil et la mort. Fossoyeurs : ouverture de cercueils en zinc contenant des corps dont le processus de dégradation n'est pas réalisé avec report de l'exhumation et attente dégradation naturelle organique.</p>	cimetières	<p>Nécessité de temps d'échanges pour libérer la parole</p> <p>Adresser l'agent au SMP en cas de repérage de signes de souffrance liée au contact avec la mort</p> <p>Mise à disposition coordonnées du SAM</p>
Conflits de valeur	Informations	Services concernés	Préconisations des médecins de prévention
Sens du travail	Le non-respect par le public de leurs activités interroge le sens du travail		A mettre en discussion
Indicateurs de RPS	Informations	Services et/ou postes concernés	Commentaires des médecins de prévention
Augmentation des visites occasionnelles			Une part non négligeable des demandes de visites médicales sont liés à des situations psychosociales troublées
Réorganisations dans la direction /dans le service	Changement de l'organisation de travail, des conditions du travail réel (horaires, lieux de travail...)		Les réorganisations interrogent souvent la place des agents au sein des services, le sens de leur métier et la prise en compte de leur expérience.

Préconisations du médecin de prévention

- Favoriser des espaces et des temps d'échange des pratiques et de communication.

- En cas de souffrance au travail il est possible d'en parler de manière confidentielle avec :

- Les psychologues du **SAM** (service d'accompagnement et de médiation (ex SAPAD : Service d'Accompagnement Psychologique et d'Addictologie) en téléphonant au **01 42 76 88 00**
(2 rue Lobau 75004 Paris)
- Les médecins de prévention (44 rue Charles Moureu, 75013 Paris)

- En cas de conflits relationnels persistants au sein d'une équipe, le chef d'établissement peut faire appel au dispositif de médiation des conflits de la Mairie de Paris.

- En cas d'urgence psychiatrique (menace suicidaire, auto ou hétéro-agressivité), il faut appeler immédiatement :

- La **cellule d'urgence psychologique** de la DRH **01 58 10 07 50**

Ou directement le SAMU (15)

- Un travail de prévention des addictions (alcool, cannabis) doit être proposé en collaboration avec le SAM

Tableau 8 : évaluation et préconisations concernant l'environnement et les conditions de travail

Température	Informations	Postes et effectifs concernés	Préconisation
Températures extrêmes Variations climatiques	Intempéries, températures extrêmes : Risque de pathologies ORL et respiratoires - Exposition aux UV naturels : Risque de pathologies cutanées (allergie au soleil, effet cancérigène des ultraviolets solaires)	Jardiniers, ATEE, AAS, cultivateurs, forestiers, bucherons, agents du mobilier urbain, fossoyeurs	EPI adaptés Qui, dans certaines activités (soudage) vont être un facteur supplémentaire de cancer de la peau EPI de protection solaire recommandés +++ Organisation adaptée des tâches
Bruit	Informations	Postes et effectifs concernés	Préconisation
Bruit	Exposition aux bruits liés à la manipulation d'engins vibrants et sonores : masse et marteau	Bucherons, jardiniers, ATEE, cultivateurs, forestiers ; fossoyeurs,	Audiogramme tous les 2 ans ou en fonction des symptômes lors de la visite médicale

	<p>piqueur pour les fossoyeurs - débroussailleuses, souffleurs, disqueuse, machines de menuiserie, mécanique</p> <p>Ambiance sonore environnemental</p>	<p>menuisiers, métalliers, mécaniciens...</p>	<p>Favoriser le matériel électrique</p> <p>Le bénéfice de bouchons auriculaires moulés individuels est très apprécié</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tableau 9 : évaluation et préconisations concernant les risques accidentels

Affichage des numéros d'urgence		Tous les agents	Affichage des consignes de sécurité et numéros d'urgence dans les locaux sociaux
Affichage des protocoles de 1 ^{ers} soins à proximité de la trousse de secours		Tous les agents	<p>Afficher un protocole de 1^{ers} soins et de conduite à tenir en cas de brûlure ou de coupure, projection de produits, de plaies, à proximité de la trousse à pharmacie.</p> <p>Protocole d'urgence à mettre en place pour les agents travaillant de manière isolée (Organisation des secours), en cas d'accident avec risque chimique ou biologique</p>

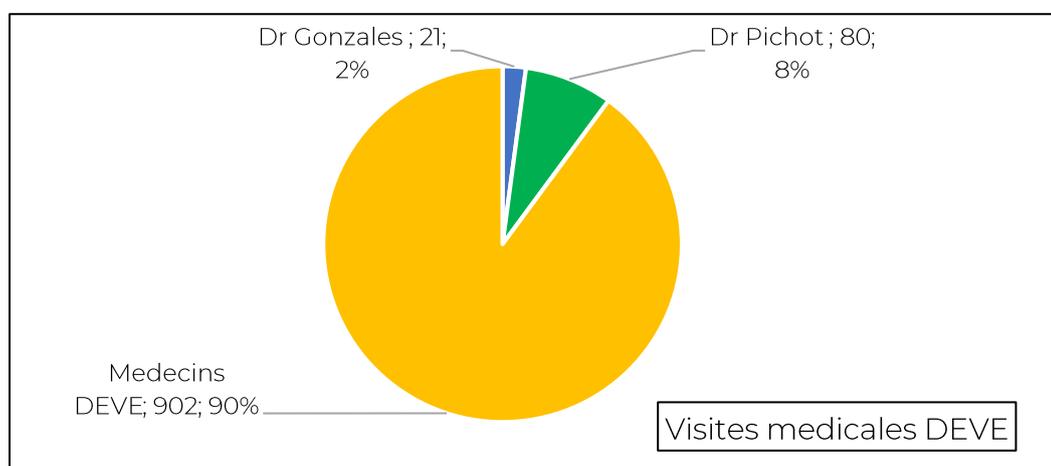
Activités de consultation médicale

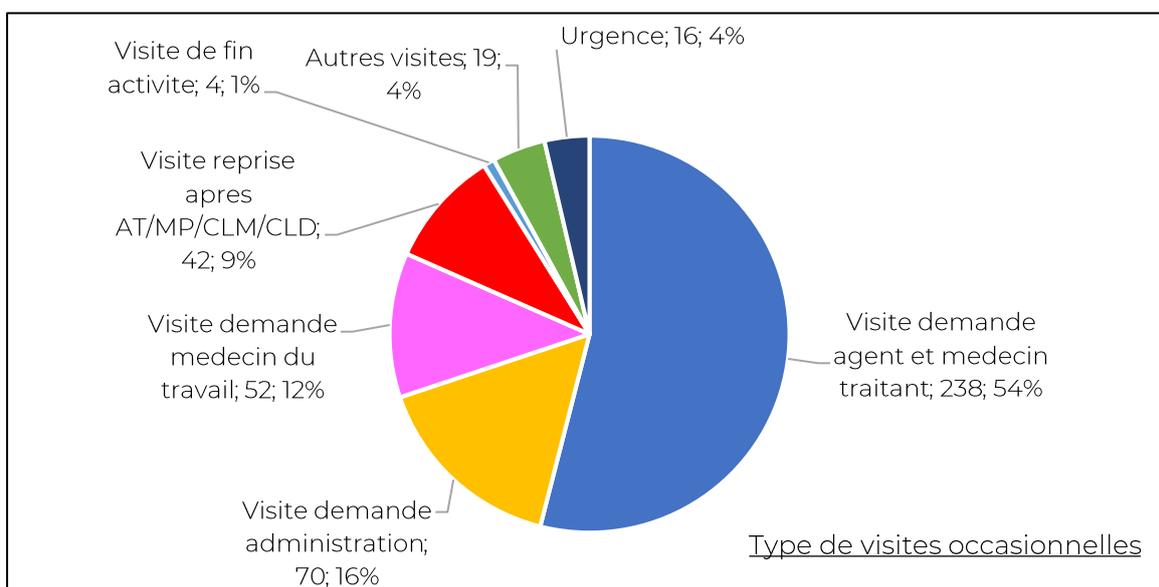
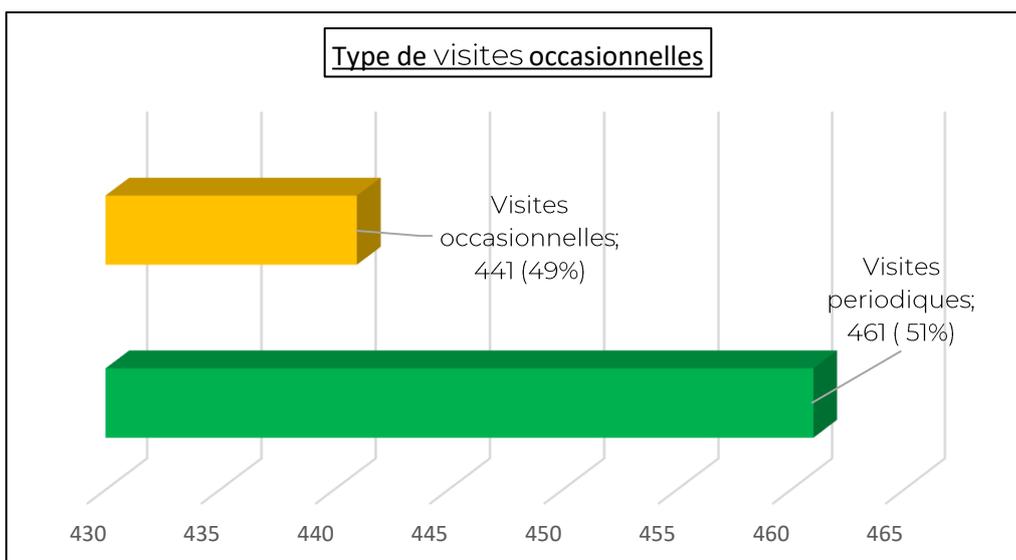
Description de la population d'agents suivis

Population	Nombre	Commentaires des médecins de prévention
Effectif total de la DEVE	3040 agents	
Effectif reçu en consultation	1003 agents	Médecins DEVE, Dr Pichot et Dr Gonzales
Nombre d'agents RQTH suivis en 2023:	88 agents	

Tableau 10 : nombre de visites médicales par motif en 2023 : nombre de décisions prises

Motif de visite	Nombre	Commentaires
Nombre de visites périodiques réalisées : <ul style="list-style-type: none"> o Visites sans SMR o Visites dans le cadre d'une surveillance médicale renforcée 	461 visites périodiques (51 %)	
Nombre de visites occasionnelles : <ul style="list-style-type: none"> o à la demande de l'agent o à la demande de l'administration o à la demande du médecin de prévention o Nombre de visites de pré-reprise ou reprise 	441 Visites occasionnelles (49% du total de VM) dont : <ul style="list-style-type: none"> -238 visites à la demande de l'agent ou médecin traitant -70 visites à la demande de l'administration -52 visites à la demande du médecin de prévention -42 visites médicales de reprise après AT, CLM ou temps partiel thérapeutique -Visites de fin d'activité : 4 -Urgence 16 -19 visites autres 	Augmentation du nombre de visites médicales occasionnelles (46% en 2022) et notamment à la demande de l'agent (234 en 2022)
Visites en consultation spécialisées Dr Pichot, pneumologie Dr Gonzales (Psychiatre)	Consultation pneumologie 8 Suivi Amiante 10 Suivi silice 32 Tabacologie 14 Demande agent ou médecin du travail 11 Surveillance risque chimique 1 Actes de vaccination 4 Consultation en secteur psychiatrie 21	80 actes et visites au total 21





Il y a moins d'absence aux visites médicales périodiques / années précédentes ce dont il faut remercier et les agents et le service des ressources humaines qui a en charge l'organisation de celles-ci (des axes d'amélioration sont cependant souhaitables car des absences estimées à plus de 25% des créneaux proposés sont dommageables)

Taux de créneaux de Visites Périodiques proposées et VP honorées en 2023 par Direction

DIRECTION	EFFECTIFS	VP PROPOSEES	VP REALISEES	TAUX 2023
CAB. DU MAIRE	94	12	7	58,33%
D.A.E.	285	36	18	50%
D.A.J	74	19	17	89,47%
D.C.P.A.	1444	150	145	96,67%
D.F.A	535	146	94	64,38%
D.J.S	2630	670	460	68,66%
D.L.H.	418	105	74	70,48%
D.P.E.	7489	2111	1610	76,27%

D.T.E.C.	66	37	30	81,08%
D.U.	404	35	30	85,71%
DASCO	10699	1096	701	63,96%
DSOL VILLE	3087	649	277	42,68%
DDCT	2306	220	140	63,64%
DEVE	2963	634	467	73,66%
DFPE	8061	1254	804	64,11%
DICOM	203	78	61	78,21%
DILT	1192	264	262	99,24%
DPMP	3099	608	303	49,84%
DSIN	483	47	17	36,17%
DSP	1296	187	134	71,66%
DVD	1463	233	204	87,55%
IG	47	11	10	90,91%
S.G.	171	39	20	51,28%
GESTION R.H.*	1016			
Ecole du Breuil		4	3	75,00%
AUTRES : RH/DAC...	XXX			
Total général	49525	8645	5888	68,11%

Évolution du nombre de visites à la demande

En période épidémique, il n'est pas justifié de considérer le taux des visites occasionnelles comme un indicateur fiable. C'est pourquoi la comparaison se justifie avec les années antérieures à 2020

Type de visite médicale	2018		2019		2022		2023	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Visites médicales périodiques	603	64%	779	62,5%	564	54%	461	51%
Visites complémentaires à la demande du médecin	73	8%	130	10,4%	83	8%	52	5,75%
Visites occasionnelles à la demande (agent/administration)	225	24%	222	17,8%	302	28%	308	34%
Autres visites (urgence, reprise, fin activité...)	36	3,8%	116	9,3%	105	10%	81	9%
Total	937	100%	1247	100%	1054	100%	902	100%

Augmentation constante au cours des dernières années des visites à la demande de l'agent ou de l'administration (mais il faut tenir compte de la baisse des créneaux de visites médicales périodiques dû à la baisse des effectifs médecins de la DEVE : par exemple en 2018 4 médecins référents de la DEVE y compris un interne en médecine du travail ; en 2023 : 3 médecins référents DEVE).

Examens complémentaires

Tableau 9: nombre d'examens complémentaires prescrits par les médecins du SMP en 2023

Audiogramme	352
Bandelette urinaire (dont ECBU et HLM)	461

Bilan sanguin « complet » standard : NFS plaquettes, glycémie, bilan lipidique, bilan hépatique, bilan rénal ; bilan ferritine ; NFS seule, sérologie	40
Contrôle de la vision	393
Dextro	17
ECG et échographie cardiaque	57
EFR	166
Indicateur biologique d'exposition (plombémie, COsg, acide TTM urinaire, chrome urinaire, nickel urinaire...)	10
Nasofibroscopie	2
Radiographie Thoracique	35
Score d'Epworth	15
TDM rachis lombaire	1
TDM thoracique (hors amiante)	4
TDM thoracique (protocole amiante)	6

Demande de reconnaissance en maladie professionnelle

Tableau 10: Nombre d'avis motivés réalisés dans le cadre de la demande de reconnaissance de maladie professionnelle en 2021

Décisions	Nombre	Commentaires des médecins de prévention	
Nombre d'avis motivés	Avis motivé. (Réalisés pour une demande de reconnaissance en maladie professionnelle)		
	N° du tableau de la MP (RG)	Nbre de demande	Métier concerné
	42 (surdite)	1	forestier
	57 A (épaule)	9	Agent accueil funéraire cim, jardinier
	57B (épicondylite)	6	Bucheron élagueur, mécanicien, jardinier
	57C (Sd canal carpien)	3	ATEE SEJ, jardinier SEJ
	57D (genou)	1	ATEE SEJ
	57 E (cheville)	1	ATEE SEJ
	79 (genou/ménisque)	1	
	97	1	Jardinier SEJ
	98	6	Jardinier SEJ, bucheron élagueur, maçon
	Maladie imputable au service	2	BPRP, bucheron élagueur
TOTAL	31		
Ne sont pas comptabilisées les rechutes des maladies professionnelles déclarées antérieurement. En 2022, 16 demandes de maladies professionnelles ont été adressées au service concerné (médecine statutaire)			

Orientations

Les agents peuvent être orientés à l'issue d'une visite médicale vers leur médecin traitant, vers un médecin spécialiste, selon la pathologie rencontrée ou à dépister, ou vers un partenaire de la collectivité.

Les orientations du médecin de prévention sont un indicateur important de l'état de santé de nos agents.

Les orientations vers le médecin traitant pour une éventuelle maladie à suivre.

Les orientations en centre de vaccination, immunisation incomplète.

Les orientations vers le SAM, psychologue liée ou pas aux conditions de travail, mais toujours liée à une détresse psychologique.

Les orientations vers le rhumatologue pour une affection normalement liée à l'appareil locomoteur et éventuellement évolutive.

Les orientations vers le cardiologue pour une affection liée à l'appareil cardiovasculaire suite à la détection d'une anomalie pendant la visite médicale, à une pathologie chronique sans suivi régulier, ou bien, pour envisager un aménagement de poste, ou inaptitude au poste.....

Tableau 11: Nombre d'orientations

Nombre d'agents orientés vers une structure de soins (vaccinations, médecin traitant, médecin spécialiste...)	Consultation Pneumologie - allergie	16
	Consultation Ophtalmologie	8
	Consultation ORL (hors suivi exposition poussières de bois)	8
	Consultation Cardiologie	6
	Consultation psychologie	13
	Consultation pathologie professionnelle	1
	Consultation médecine interne hospitalière	2
	Orientation vers le médecin traitant	82
	Orientation médecine statutaire, comité médical, commission de réforme	nc
	Centre de vaccination	nc
	MDPH (procédure accélérée de déclaration par le médecin du travail)	nc

Conclusions des visites médicales 2023 :

Article 24 (modifié par Décret n°2022-551 du 13 avril 2022 - art. 19 ; modifié par Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 - art. 104)

Le médecin du travail est seul habilité à proposer des aménagements de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions, justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents.

Il peut également proposer des aménagements temporaires de postes de travail ou de conditions d'exercice des fonctions au bénéfice des femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes.

Lorsque l'autorité territoriale ne suit pas l'avis du service de médecine préventive, sa décision doit être motivée par écrit et la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, le comité social territorial doit en être tenu informé.

En cas de contestation par les agents intéressés des propositions formulées par le médecin du travail, l'autorité territoriale peut saisir pour avis le médecin inspecteur du travail territorialement compétent.

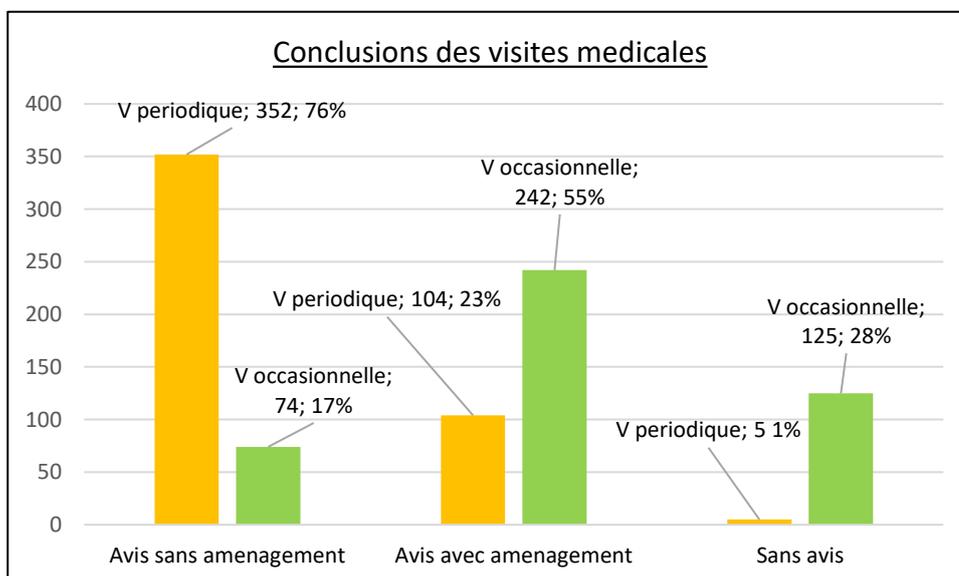
(Conformément à l'article 106 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023)

Tableau 12 : conclusions médicales des visites en 2023

Conclusion des visites médicales	VM périodiques	VM occasionnelles	Commentaires des médecins de prévention
Attestation de suivi médico-professionnel sans aménagement de poste	352 (76% des visites périodiques)	74 (17% des visites Occasionnelles)	
Attestation de suivi médico-professionnel avec aménagement de poste	104 (23% des visites périodiques)	242 (55% des VO)	Soit 346 en 2023 (328 préconisations ont été réalisées en 2022)
Sans avis	5 (1%)	125 (28 %)	Adressé au médecin traitant Bilan en cours A revoir dans 1 mois En arrêt maladie Avis différé
Total	461	441	

En comparaison : Pour l'ensemble de la ville, en 2023 22% du total des visites périodiques se sont conclues par un aménagement de poste. 23% pour la DEVE

Le paramètre « aménagement de poste » est un indicateur prioritaire des conditions de travail et de la situation de santé de nos agents



Type d'aménagement ou de restriction

19 aménagements ont été préconisés dans le cadre d'un agent BOE, 6 l'ont été dans le cadre d'une maladie professionnelle nouvelle ou ancienne ou un accident de travail.

Un avis peut comporter plusieurs types d'aménagements :

A1- Exemption d'un outil de travail	31	Ou fournir des outil adaptes
A2- Exemption d'une tâche professionnelle	15	activité de grimpe /inhumation/utilisation vélo/ descente caveau/ pilonnage/ tamisage/démolition.....
A4- Pas de travail en hauteur	1	
A6- Pas de travail exposant aux vibrations transmises aux membres supérieurs/corps entier ou outils a impact	16	temporaire, suite à AT, ou dans le cadre MP reconnu
A7- Pas de conduite d'engin/véhicule/CACES	19	Dont conduites sous réserve
H1- Compensation du handicap nécessaire	31	
M2- Pas de port de charges de plus de 5 kilos	26	Temporaire ou Suite AT ou MP
M3- Pas de port de charges de plus de 10 kilos	38	Temporaire mois, suite AT
O1- Adaptation du temps de travail/ rythme de travail	19	Pauses supplémentaires , temps partiel thérapeutique, facilite horaire de grossesse, absences pour soins médicaux , CLM fractionne , tiers temps dans cadre BOE
O2- Doit travailler en binôme	6	
O4- Télétravail pour raison de santé	25	Initial ou prolongation
O5- Pas de travail isolé	1	
O6- Besoin d'encadrement attentif	6	Un avis dans les suites MP, dans cadre reprise
P2- Pas de station debout prolongée	4	
P4- Pas de travail bras au-dessus des épaules	15	
P5- Pas de montée-descente d'escaliers	3	
P6- Alternance postures/ éviter mvts répétitifs	16	
Éviction exposition bruit	4	
Pas exposition poussières ni aérosols	4	
Pas de descente (ou limitation)en fosse/caveau /chambre de comptage	10	
Pas de travail en pentes/talus	1	
En cas d'épisodes de la pollution ou de chaleur intense réduire les activités intenses et les situations de travail aux abords du périphérique et les rues à circulation très denses	1	
Changement d'affectation préconisé	9	
Préconisation de reconversion/reclassement	8	
EPI à fournir : Casque antibruit, genouillère, chaussures adaptées, pantalon spécifique en coton, fauteuil adapte, ceinture de contention lombaire, lampe, lunettes de sécurité adaptée a la vue, adaptation moyen de déplacement (BOE), genouillère ou hygrovot, pince adapte, talkie-walkie		

Il est à remarquer que :

- Il y a eu en 2023 de nombreuses demandes de télétravail dérogatoire pour raison de santé liées principalement à des pathologies chroniques et notamment pour des agents en fin de carrière.

Cette organisation de travail permet de prendre en compte la fatigabilité des agents augmentée par les temps de trajet domicile travail par des environnements de travail sollicitant (bureaux partagés) et de mieux concilier la vie personnelle et le travail. Elle permet également à certains agents de mieux organiser des soins nécessaires.

Il faut cependant être très vigilant concernant son utilisation détournée dans les cas de maladie ou d'accident. En effet, les agents qui télétravaillent plusieurs jours par semaine n'utilisent pas toujours l'arrêt de travail prescrit. Ils ne prennent donc pas le temps de repos nécessaire à une guérison.

- Pour certains agents en cours de reclassement (décision actée par le comité médical ou la médecine statutaire), la seule solution est de proposer des aménagements parfois très nombreux, afin d'éviter d'altérer encore davantage leur état de santé en attendant une proposition d'affectation.
- Enfin, certaines préconisations sont destinées à prévenir l'aggravation de pathologies chroniques existantes chez une population inévitablement vieillissante.

La dimension collective des avis d'aménagements des postes de travail est importante à considérer, notamment pour faciliter la mise en œuvre de ces recommandations.

Projet 2024 pour la DEVE

Poursuite des visites de locaux et des études de poste : en vue de procéder à des aménagements mais également à titre systématique afin d'affiner la connaissance des activités professionnelles déployées.

Poursuivre les séances de sensibilisation sur les risques professionnels pendant les consultations médico professionnelles et sur le terrain (vaccination, alimentation, sport, addictions pollutions, conduites).

Renforcer la collaboration avec le bureau de prévention pour améliorer les conditions de travail des agents.

Poursuivre le suivi médical des agents exposés à la pollution atmosphérique en collaboration avec la pneumologue du SMP et le cardiologue.

Le suivi des situations avec troubles de la dimension psychosociale sera régulièrement évalué en raison de la gravité des situations rencontrées cette année.

Mise en place des V.I.P par les infirmières: (visite d'information et de prévention) en accord avec le cadre réglementaire actuel Décret 2022 – 551 de 13 avril 2022 relatif aux services de prévention dans la fonction publique territoriale.

Réorganisation en fonction du **départ progressif à la retraite** du personnel médical : L'entretien infirmier a été mis en place fin 2023 pour la DASCO. Ces visites vont s'étendre progressivement à toutes les directions de la ville. Pour la DEVE il paraît important que leur mise en place soit préparée en relation avec le service des ressources humaines et notamment les UGD.

Développement du travail pluridisciplinaire entre les différents interlocuteurs à la Ville et en interne au SMP : La pluridisciplinarité dans toute sa dimension nous amène à collaborer étroitement avec d'autres services rattachés au Service de la Qualité de Vie au Travail de la DRH (SAM, BAS, PAMA...) mais aussi avec des services centraux comme le Centre des transitions professionnelles.

Participation aux **campagnes de Santé Publique** : campagnes de vaccination notamment, dépistage cancer colorectale, prévention du risque cardiovasculaire.

FICHE DE RISQUES PROFESSIONNELS

Création de la Fiche le 20/04/2023

Visite réalisée le 14 Avril 2023

DIRECTION : DEVE

Sous-direction : S.E.J

Adresse établissement : Atelier 20 Ouest 45 rue des Couronnes 75020 Paris

Responsable : M Hubert Jossinet

<u>Présents</u>
Médecin de prévention : Dr Sylvie ROBINE-LANGLOIS
Infirmière : Phanny Chung
Cheffe de division : Mme Anne Sophie Chermette Chef d'atelier : Mr Hubert Jossinet Adjoint au chef d'atelier : M Antoine Chaume

RAPPEL sur REFERENCES REGLEMENTAIRES légitimant la Fiche de Risques professionnels

Décret n°85-603 du 10 Juin 1985

Article 14

Modifié par Décret n°2008-339 du 14 avril 2008 - art. 2

Le service de médecine préventive conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- 1° L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- 2° L'hygiène générale des locaux de service ;
- 3° L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;
- 4° La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- 5° L'hygiène dans les restaurants administratifs ;
- 6° L'information sanitaire.

Article 14-1

Modifié par [Décret n°2012-170 du 3 février 2012 - art. 13](#)

Modifié par [Décret n°2012-170 du 3 février 2012 - art. 18](#)

Dans chaque service d'une collectivité territoriale et dans chaque établissement public relevant d'une collectivité territoriale ou établissement public des collectivités territoriales entrant dans le champ d'application du présent décret, le médecin du service de médecine préventive établit et tient à jour, en liaison avec l'agent désigné en application de l'article 108-3 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et après consultation du comité mentionné à l'article 37, une fiche sur laquelle sont consignés les risques professionnels propres au service et les effectifs d'agents exposés à ces risques.

Le médecin du service de médecine préventive a accès aux informations lui permettant d'établir la fiche des risques professionnels mentionnée ci-dessus. Cette fiche est établie dans les conditions prévues par le code du travail*. Elle est communiquée à l'autorité territoriale. Elle est tenue à la disposition des agents mentionnés à l'article 5. Elle est présentée au comité mentionné à l'article 37, en même temps que le rapport annuel du médecin du service de médecine préventive prévu aux articles 26 et 51.

Le comité mentionné à l'article 37 est, en outre, régulièrement informé de l'évolution des risques professionnels entrant dans son champ de compétence.

*Références : Art D4624-37 du code du travail
Article D4624-37

- Modifié par [Décret n°2012-135 du 30 janvier 2012 - art. 1](#)
- Modifié par [Décret n°2012-137 du 30 janvier 2012 - art. 1](#)
- Abrogé par [DÉCRET n°2014-798 du 11 juillet 2014 - art. 1](#)

Pour chaque entreprise ou établissement, le médecin du travail ou, dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire établit et met à jour une fiche d'entreprise ou d'établissement sur laquelle figurent, notamment, les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés.

1. CONDITIONS GENERALES DU TRAVAIL

Les postes identifiés

L'organisation du temps de travail

La description des locaux

L'organisation des secours

Lieu : JA20 OUEST			
date : 14/02/23			
<i>POSTES IDENTIFIES</i>	HOMMES Nombre	FEMMES Nombre	TOTAL
Encadrant	1	0	1
AT-ATP-Apprentis Jardinier	14	4	18
AT-ATP Entretien d'Espaces	8	0	7
Total	22	4	26
TYPES CONTRATS			
	Nombre		
<i>Titulaires</i>	19	4	23
<i>Stagiaires</i>	1	0	1
<i>Contractuelles</i>	2	0	0
<i>Vacataire</i>	0	0	0
<i>Temps plein</i>	22	4	26
<i>Temps partiel</i>	0	0	0
PERSONNES FORMEES			
	Nombre		
Gestes et postures	4		
Incendie	1		
Autorisations de conduite (CACES)	9		
Habilitations électriques	0		
Risque chimique	0		
Travaux en hauteur	0		
Premiers secours et PSE	2		
Autres :			
Sur les 12 derniers mois			
	Nombre		
Accidents Travail	2		
Maladies Professionnelles	1		
Nombre de postes aménagés	5		

ORGANISATION TEMPS TRAVAIL	Horaires fixes	Travail posté	Travail de nuit	Commentaires
Jardiniers	7H30- 16H15	SO	SO	4 ATEE sont présents sur l'atelier du mardi au samedi et 4 du lundi au vendredi 5 sont sur le secteur principal et 3 sur le site secondaire
ATEE	7H30 - 16H 22			

Présentation du Site :

Site principal : Parc de Belleville

Jardin de 45000m² avec un point culminant à 108 mètres, créé en 1988 . Ce jardin a la particularité de présenter un terrain en dénivelé avec de nombreux talus et des espaces ombragés. Il intègre une fontaine en cascade de 120mètres de long, une aire de jeux pour enfants en pente, une terrasse avec un belvédère qui permet une vue panoramique sur tout Paris, des pelouses et des vignes sur un terrain en pente.



Les jardins annexes :

- Jardin Gabrièle Buffet : en prolongement du parc de Belleville, **structure en terrasses aboutissant à un bassin circulaire agrémenté d'une fontaine jaillissante avec une partie centrale non enherbée entourée de petit talus** Des associations interviennent dans ce square avec distribution de repas.
- Jardin rue des Couronnes dans le prolongement du Parc principal: il existe dans ce parc des talus pentus sur lesquels les agents n'interviennent plus.
- Square de l'église Notre Dame de la Croix,

- Jardin Toussaint Louverture, une partie fermée dépendant du conservatoire avec plantations en terrasses réalisées par les agents, une aire de sport et des locaux sociaux en sous-sol
- Square Jacques Grymberg, 1000m² entouré de murs avec un gabion grillagé et des plantes grimpantes très hautes entretenues par les bucherons
- Jardin Elisa Borey autour d'un terrain d'éducation physique; cet espace a été le lieu de nombreuses incivilités qui ont donné lieu à des actions des riverains et du commissariat. Actuellement la situation s'est normalisée
- Square des Muriers: petit square avec des allées bordées de massifs et de plantations
- Jardin Samuel de Champlain: accroché aux flancs du cimetière du Père Lachaise, le long de l'avenue Gambetta en pente, comportant une mare et de vastes pelouses en pente. Les locaux ont été rénovés en 2020. Les agents entretiennent également l'espace situé le long du mur des commémorations du Père Lachaise avec des plantations
- Des jardinières disséminées dans le quartier



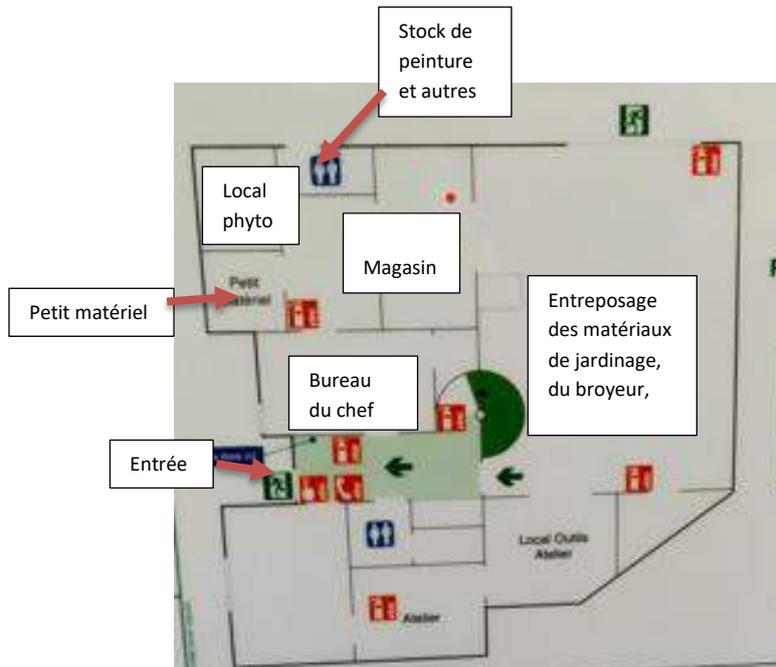
Tous les squares et jardins comportent des aires de jeux avec sol souple, vérifiées quotidiennement par les agents



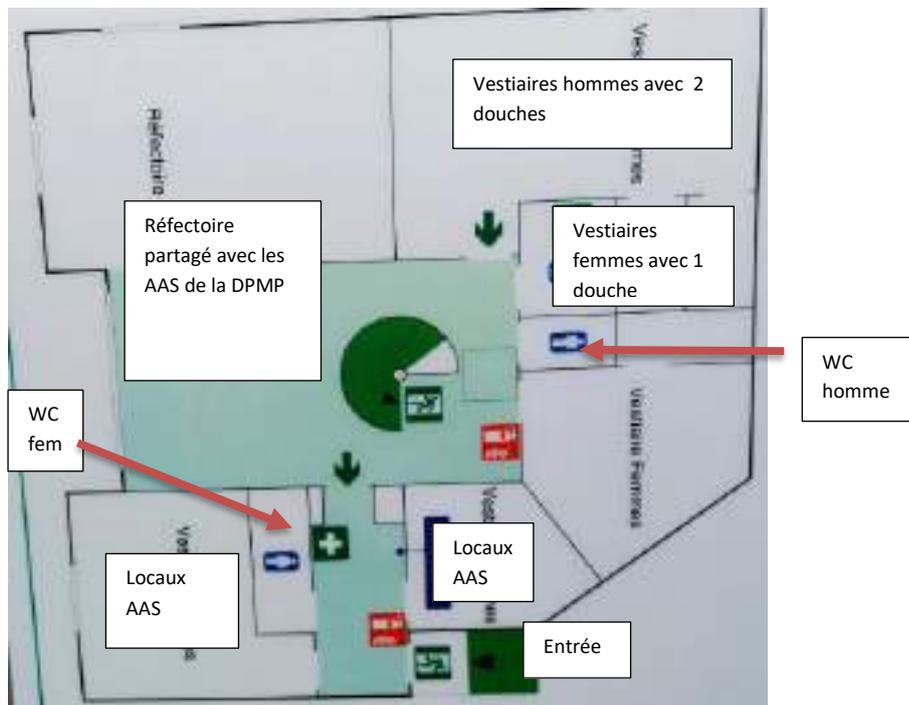
Description des locaux du site principal :

Le bâtiment est situé à l'entrée au bas du parc de Belleville.

Au rez de chaussée :



Au premier étage



DESCRIPTION DES LOCAUX	DESCRIPTION	COMMENTAIRES
Répartition des espaces		
Ascenseur	non	les locaux sociaux de Belleville et de T Louverture comportent des escaliers
Accès travailleurs handicapés	non	
Système de Ventilation	Locaux sociaux : Aération naturelle par fenêtres à Belleville et à Champlain ; pas de fenêtre dans le local en sous-sol de TL VMC dans les sanitaires VMC dans le magasin et local phyto à Belleville	À Belleville la VMC du local Phytosanitaire et du magasin ne fonctionnaient pas lors de notre passage ; il faut donc les vérifier
Chauffage	Chauffage électrique dans tous les locaux	Radiateur chauffe serviette à TL

LOCAUX SOCIAUX		
Vestiaire	Les vestiaires sont corrects avec double armoire sur les sites principal et secondaire Petits bancs dans les vestiaires	Vestiaires séparés hommes femmes avec état d'entretien très correct 
Douches	Douches fonctionnelles rénovées récemment à Champlain et Belleville	Nombre suffisant 

WC	Correct	Commun avec les AAS de la DPMP pour les femmes à Belleville
Salle repos/réfectoire	<p>Belleville : Une salle avec verrière très lumineuse ; Cet espace est partagé avec les AAS de la DPMP</p>  <p>TL : petit salle borgne partagée avec les AAS les agents de la DEVE ne déjeunent pas sur place</p> <p>ChAMPLAIN salle neuve très bien équipée et entretenue</p> 	<p>Les agents déclarent une bonne entente entre les 2 services ; Cuisine très bien équipée Mais sans buanderie distincte les machines lavante et séchante sont dans la cuisine à Belleville</p>  <p>TL réfrigérateur à nettoyer par les utilisateurs I</p>
Lavage du linge	Machines lavante et séchante	Buanderie séparée dans les annexes
Restaurant administ	Rue lobau	15 mns de trajet en TC
Distributeur boissons	Cafetières et bouilloires	
Entretien des locaux	Par les agents	

ORGANISATION DES SECOURS		
Incendie Extincteurs Consignes Exercices Incendie Secours Trousse de secours Affichage protocole	Vérifiés en mai 2022 Les armoires à pharmacie sont vérifiées et tenues à jour	Formations : 1 agent formé Les numéros d'urgence doivent être affichés dans tous les locaux

2. LES RISQUES PROFESSIONNELS ET MESURES MISES EN PLACE

(Equipements, EPI, Procédures, Formations suivies)

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
<p>Risques physiques Risque thermique</p> <p>Risque sonore</p> <p>Risque lumineux</p>	<p>Travail aux intempéries</p> <p>Machines bruyantes : souffleuse débroussailleuse tondeuse broyeur</p> <p>Le jour de notre visite nous avons observé un agent qui utilisait la souffleuse électrique</p> 	<p>Consignes en cas de canicule et forte chaleur rédigées par le BPRP comprenant notamment une dérogation aux horaires de travail EPI casque antibruit Peltor</p> <p>Belleville : Tondeuses électriques mais du fait d'une autonomie insuffisante de la batterie les agents préfèrent utiliser les 2 autotractées thermique 2 tondeuses autoportées dans l'atelier</p> <p>Bonne satisfaction des agents /souffleuse électrique</p> 

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
Rayonnements UV, laser, IF, ionisants Electromagnétiques Vibrations	Exposition aux UV liée au travail en extérieur Transmises par les machines utilisées	casquette
Risques chimiques Poussières Fumées aérosols gaz Produits Peinture Carburant	Traitement préventif de la vigne en 2022 avec 5 produits la tendance actuelle s'oriente vers le moins de traitement possible Petits travaux ponctuels de peinture uniquement à l'extérieur Peintures utilisées Peinture Ancorfer Brillant gris Peinture Caravelle hydro Sigma ifirol futura Guittet european hydroplus Présence de benzène dans l'essence classé cancérigène catégorie 1 par le CIRC Armoire à carburant au niveau de la jauge à Belleville	Les FDS, ne sont pas dans l'atelier: nous ne les avons pas eu à disposition lors de la visite Journal de traçabilité des traitements tenu à jour Cartouche pour masque complet EN14387+ combinaisons étanche pour tt phytosanitaire + gants résistants au risque chimique et coupure Le local en amphithéâtre n'est plus utilisé pour la peinture Les réfections de bancs se font sur place à l'extérieur Local de stockage des peintures: à l'arrière du bâtiment de Belleville accessible par la jauge avec une armoire métallique équipée de bacs de rétention mais stockage supplémentaire de pots usagés peintures sur des étagères en bois Plusieurs pots anciens sont ouverts ; un tri avec élimination adaptée des produits qui ne sont plus utilisés doit être fait

Produits de traitement la vigne utilisés en 2022 d'après le journal des intrants fournis

- Helioterpen soufre : fongicide données issues de la FDS

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- Helio cuivre : données issues de la FDS :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation

- Esquive WP : fongicide

Peut produire une réaction allergique

- Purin d'EuphobeNutibio magnesium
- Kori mag : prévention de la carence en magnésium

Les FDS ne sont pas à disposition

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
<p>Risques biologiques, Infectieux, parasitaires</p> <p>Risques d'allergie</p>	<p>Leptospirose : selon les agents pas de rats à Belleville ni dans les annexes</p> <p>Travail au contact de la terre risque de tétanos Risque de maladie transmise par les tiques</p> <p>Travail au contact de végétaux Pollens insectes</p>	<p>Poubelles anti rats EPI port de gants étanches pour entretien des puisards</p> <p>Vaccinations antitétaniques vérifiées et mises à jour lors des visites médicales</p> <p>Les bassins sont entretenus par une société privée</p>
<p>Risques TMS (troubles Musculo squelettiques)</p> <p>Postures contraignantes</p>	<p>Activité importante de taille de massifs de différentes hauteurs pour dégager les allées entraînant des mouvements répétitifs avec parfois les bras au-dessus de 60 degrés</p>  <p>La disposition en pente du jardin principal entraîne des montées et descentes répétées dans les escaliers.</p>	<p>Taille haies télescopiques</p> 

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
manutentions	<p>Mouvements de ratissage pour entretien général du square</p>  <p>Plantations avec travail au sol : flexion des genoux et tâches nécessitant de poser les genoux en appui au sol</p> <p>Tonte des pelouses en dénivelé perpendiculairement à la pente</p> <p>Postures en flexion du rachis pour de nombreuses activités ex taille entretien des puisards</p>  <p>ramassage des débris avec port des sacs poubelle Pas d'utilisation du chariot du fait des dénivelés</p> <p>Containers déplacés parfois en dénivelé Caisses de végétaux</p>	<p>Différentes sortes de râteliers pour permettre aux agents un choix adapté</p> <p>Les agents sont satisfaits du pantalon avec renfort de genouillère fourni dans leur dotation</p>  

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
<p>Travail sur écran</p>	<p>Petit bureau du chef d'atelier de 7m² avec fenêtre. Il consacre environ 70% de son temps au travail sur écran Lampe d'appoint, stores à lamelles sur fenêtre Gêne lié au bruit continu du ventilateur de la centrale informatique</p> <p>Un poste informatique dans chaque local social à destination des agents</p>	<p>Conseils d'installation Bureau un peu exigu</p> 
<p>Risques d'accidents</p> <p>Chute Encombrement</p>	<p>Le jardin principal est en pente sur toute sa surface avec plusieurs escaliers dont un ne comporte pas de rampe</p>  <p>L'escalier et l'entourage des bassins peuvent être glissants en cas de pluie</p>	 <p>P</p>

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
<p>Machines dangereuses</p> <p>Engins mobiles et appareils de levage</p> <p>Électriques</p> <p>Explosion, incendie</p> <p>Brûlure</p> <p>Risques routiers</p>	<p>Jardinières de plein pied d'environ un mètre de hauteur au niveau du Belvédère à l'aplomb de la terrasse située 5 mètres au-dessus du vide</p> <div data-bbox="549 748 861 1182" style="text-align: center;">  <p>jardinière</p> </div> <p>5 véhicules : 3 porteurs un AUSA un goupil Petit broyeur</p> <p>Les chefs de service et les agents se déplacent souvent d'un parc à l'autre à pieds ou en TC</p>	<p>privilégier les plantations avec pieds au sol pour les jardinières</p> <p>Les agents ont reçu des équipements (harnais longe) et une formation par le BPRP en cas d'intervention au-dessus du niveau du sol</p> <div data-bbox="983 600 1334 1066" style="text-align: center;">  </div>
<p>Risques psychosociaux</p> <p>Contact avec le public</p>	<p>Dégradations par le public</p> <p>Vandalisme ex : un hôtel à insectes détruit juste avant notre passage à Couronnes</p> <p>Détritus dans les annexes et jardinières ; Les agents ramassent quotidiennement des reliefs de repas et des bouteilles de protoxyde d'azote dans le jardin G Buffet</p> <p>Non respect de consignes de tenue en laisse des chiens à Champlain</p>	<p>Les agent ressentent les dégradations comme un manque de respect et cela interroge le sens de leur travail</p>

RISQUES	OBSERVATIONS	MESURES DE PREVENTION
Charge mentale		Équipe stable et au complet
Travail isolé/dispersé		Pas de travail isolé

3. INDICATEURS DE SANTE

Sur les 12 derniers mois

Nombre AT	2
Nombre M.P	1
Registre hygiène et sécurité	Dans le réfectoire de Belleville Pas de signalement pour les années 2022 2023

4. PRINCIPAUX RISQUES ET PRECONISATIONS

Constats	Risques	Préconisations
Secteur avec de nombreux dénivelés	Chute TMS liés aux contraintes du terrain en pente pour toutes les tâches	Protocole d'intervention spécifique travail en hauteur établi par le BPRP
Gestes répétitifs Postures avec flexion du rachis Postures avec bras en l'air	TMS	Formations Utilisation d'outils adaptés
Utilisations de produits peinture laques	Risque chimique lié aux constituants du produit	Revoir stockage tri élimination des produits qui ne sont pas utilisés Mise à disposition des FDS pour les utilisateurs
Ventilations	Risque chimique et biologique	Vérifier ventilation magasin et local phytosanitaire
Traitement des Vignes	Risque chimique	Journal des intrants tenu à jour Équipements de protection adaptés A signaler lors des visites médicales
Machines bruyantes	bruit	Les agents disposent de machines électriques moins bruyantes et de e casques adaptés

Nous remercions le chef d'atelier son adjoint et les agents pour leur accueil
Phanny Chung infirmière SMP
Sylvie Robine-Langlois médecin du travail SMP



Direction des Ressources Humaines
Sous-Direction de la qualité de vie au travail
Service de Médecine Préventive
Dr Brigitte Clodore (Médecin de prévention)

FICHE DE RISQUES PROFESSIONNELS

Établie par le médecin de prévention en application :

- de l'article D. 4624-37 à 41 du Code du travail
- du décret n°2012-170 du 3 février 2012, modifiant le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

« Cette fiche est communiquée à l'autorité territoriale et tenue à la disposition des assistants de prévention.

Elle est présentée au CHSCT en même temps que le rapport annuel du médecin du service de médecine préventive ».

Date de la visite : Le 31 août, le 5 octobre, le 30 novembre et le 15 décembre

Nom du médecin de prévention : **Dr Brigitte Clodore**

Accompagné de : Sophie Morvan Infirmière

Personnes de l'établissement présentes outre les Chefs d'ateliers visités :

Mme Anne-Laure Vayssade, Cheffe de la Division du SEJ du 18^{ème} arrondissement, Direction de l'environnement et des Espaces Verts (DEVE)

Mr Clément Gaudière, Adjoint à la Cheffe de la division

Mme Guylène Lecerf, Assistante de Prévention du Pôle SEJ

DONNÉES ADMINISTRATIVES DE L'ÉTABLISSEMENT : Division Nord, Service d'Exploitation des Jardins, DEVE.

Locaux de la Division 149 rue Cardinet 75017 Paris (01.53.06.81.00). Cheffe de la Division : Mme Anne-Laure Vayssade, Adjoint : Mr Clément Gaudière. Visite effectuée le 15 décembre 2023

Atelier de Jardinage 18 Est, Jardins d'Eole 18 bis rue du Département 75018 Paris. Cheffe d'Atelier : Mme Nathalie Laplace (01.44.89.80.81/06.74.95.72.32). Visite effectuée le 31 août 2023.

Atelier de Jardinage 18 NORD, Square René-Binet 42 rue René-Binet 75018 Paris. Cheffe d'Atelier : Mme Nathalie Ritter (01.71.28.19.28/06.79.02.81.30). Visite effectuée le 5 octobre 2023.

Atelier de jardinage 18 SUD, square Louise-Michel 3 rue Ronsard 75018 Paris. Chef d'Atelier : Mr David Nouveau (01.42.64.07.36/06.87.16.38.03). Visite effectuée le 30 novembre 2023

Date de mise à jour de la Fiche de Risques Professionnels : Décembre 2023

PRESENTATION GENERALE :

Le Service Exploitation des jardins de la DEVE assure l'entretien et l'accueil du public dans les jardins Parisiens.

La division du 18^{ème} arrondissement gère 25 hectares d'espaces verts (46 jardins publics et 2 hectares de jardinières) ainsi que les jardins partagés sur l'arrondissement et commande l'entretien des espaces verts de 128 établissements de proximité (écoles, crèches, terrains de sport, ETC).

Le Service d'exploitation des jardins du 18^{ème} est composé comme suit :

- Atelier jardinage 18 Est : site principal jardin d'Eole avec jardins, squares secondaires et jardinières
- Atelier jardinage 18 Nord : site principal Square René-Binet avec jardins, squares secondaires et jardinières
- Atelier jardinage 18 Sud : site principal Square Louise-Michel avec jardins, squares secondaires et jardinières
- La division du 18^{ème}, composée d'un pôle administratif, d'un pôle technique et d'un pôle exploitation.

En ce qui concerne les informations sur les horaires d'ouvertures, de fermetures des espaces verts, un affichage est prévu à l'entrée de chaque site ainsi que la réglementation en vigueur. Les horaires sont variables en fonction des saisons. Les agents de surveillance et les agents publics sont missionnés pour faire respecter ce règlement.

Des fermetures exceptionnelles peuvent être décidées pour raison de sécurité avec des modifications des horaires en cas d'intempéries (orages, vents forts, neige...), d'évènements (sur requête de la préfecture en cas de manifestation), chantiers de rénovation ou actualité (couvre-feu).



Atelier de jardinage 18 EST Mme Laplace est la cheffe d'atelier, adjoint en cours de recrutement. Sites Eole , Léon, Rachmaninov : Effectif 23 agents au total, 4 Femmes 19 Hommes

Le Jardin Eole est un atelier mixte et le site principal de ce secteur. Effectif : 2 ATEE, 7 jardiniers dont 2 agents stagiaires et 1 agent en contrat PACTE.

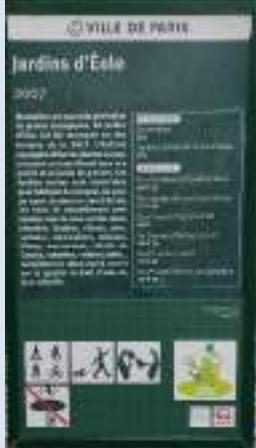
Ce jardin est ouvert de 10h (ouverture par les agents du jardin Eole) jusqu'à 20h (ouverture unique depuis mars) avec présence d'une Unité d'appui de la DPMP pour vérification des sacs, fermeture du jardin le soir, suite à des agressions et la présence d'usagers de drogue : Pas d'agression récente signalée.

Le Jour de notre visite, nous avons appris la fin de la présence de cette unité à compter du 4 septembre; Il parait important d'être vigilants pour assurer la sécurité des agents et du public.

Tous les agents viennent sur site pour se changer et vont ensuite sur leurs sites secondaires, sauf au Square Rachmaninov où les agents se changent sur place ; l'équipe est composée de 7 personnes (arrivée d'une 8^{ème} prévue), avec des locaux exigus qui sont partagés avec les agents d'accueil et de surveillance : **Un nouveau local est indispensable afin d'accueillir les agents dans de bonnes conditions.**

Les déplacements des agents se font à pied entre les différents jardins et il arrive qu'ils soient seuls pour les ouvertures ou fermetures des jardins et squares : **Une demande de téléphone PTI a été demandée pour travailleur isolé pour tous les ateliers, avec une priorité pour le 18 Est au vu de l'environnement de travail des agents (points de deal, usagers de drogues, lieux de prostitution). Il parait essentiel de pouvoir équiper les agents concernés au plus vite (agent affecté sur la partie Nord du 18 Est le dimanche)**

DESCRIPTION DES LOCAUX DE TRAVAIL Jardin Eole

		description
Nombre d'étages : Plein pied		 
		
4 Hectares		
		Oui/non

<p>Poste téléphonique</p> 	<p>non</p>	<p>La seule téléphone fixe disponible est dans le bureau de la Cheffe. En cas d'urgence, il serait souhaitable d'installer une ligne pour les agents près de la liste des numéros d'urgence</p>
<p>Cantonnement/espace vie séparés des nuisances professionnelles</p>	<p>oui</p>	<p>Les locaux de vie et de travail sont séparés, spacieux et bien aménagés. L'entretien est fait tous les vendredis par les agents.</p>
<p>Salle de réfectoire avec installation d'un point informatique à disposition des agents, connexion très lente</p> <p>Salle spacieuse avec de nombreuses fenêtres : bonne aération des locaux</p>  <p>A signaler la présence de rongeurs</p>	 <div data-bbox="513 878 794 1146" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Liste de l'armoire à pharmacie en cours de mise à jour. Contrôle par la cheffe d'atelier, pas de trousse</p> </div>   	 <div data-bbox="817 1236 1093 1377" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>La majorité des agents déjeunent sur place</p> </div> <div data-bbox="1120 1236 1388 1366" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Coin buanderie, pas de local dédié</p> </div>
<p>Vestiaire femmes : partagé avec les agents d'accueil et de surveillance</p> <p>3 douches et un lavabo double/un toilette avec un point d'eau</p>  		<p>Locaux propres, bien entretenus</p>   

<p>Vestiaire hommes : 5 douches et 2 toilettes (dont 1 non fonctionnel)</p>  <p>Pas de papier, ni savon à ce point d'eau</p>	
<p>Ventilation/Aération</p>	<p>oui</p> <p>VMC présente dans les locaux, certaines nécessitant un nettoyage. Nombreuses fenêtres qui permettent une bonne ventilation</p>
<p>Chauffage électrique : certains appareils sont vétustes mais fonctionnels</p> 	<p>oui</p> <p>Attention de ne pas mettre de vêtements à sécher sur les radiateurs électriques</p> 
<p>Sécurité : consignes affichées</p> 	 <p>Présence d'une alarme sur le site pour la sécurisation du bâtiment et matériel</p>
<p>Réserve matériaux extérieur</p>  <p>Local installation arrosage automatique et matériel divers</p> 	 <p>Stockage des vélos retrouvés dans les jardins</p>   <p>Equipement pour nettoyage et curage mare (Wadders)</p> 

Garage/Matériel divers



Armoires stockages produits, pas de produits phytosanitaires

Atelier/petit matériel



Boîte à aiguille sécurisée :
actuellement, moins de
seringues retrouvées



Local matériel horticole divers



Engins horticoles : électriques en majorité, peu de thermiques

Second garage/rangement matériel



	<p>Echelles pour accrocher les boules de Noël dans les arbres</p> <p>Ciment utilisé pour la réfection de muret ou pavés de chemins</p> <p>Est conseillé une inspection visuelle de sécurité au moins une fois / an ou selon les recommandations – notice du fabricant</p>		
<p>Local matériel de jardinage</p>		<p>Poteaux et piquets sont installés à la masse ou barre à mine (acquisition tarière thermique récemment)</p>	
		<p>Autres véhicules : réel manque de véhicules, pas toujours adaptés</p>	
			

Visite du jardin Eole :

Ce jardin a une superficie de 4 hectares. Les agents qui travaillent sur ce site sont fixes.



Espace canin

La question de l'entretien et le ramassage des déchets de l'espace canin est à poser et à définir





Terrains de jeux destiné
au public : tournois
réguliers



Réfection muret et
pavage par un des
jardiniers : attention de
fournir les EPI adaptés à
ces activités
(Notamment masque
respiratoire adapté à la
manipulation et taille
des pavés et ciment :
masque FFP3 en
silicone)



Evacuation
régulière de
déchets
sauvages
(matelas)



Taille des haies à la
nacelle

Nettoyage des plans
d'eau : EPI fournis.
Évaluation du risque
biologique à préciser



Aire de jeux des enfants :
vérification quotidienne avant
ouverture

Aire de sport destinée au public



Est signalé un grand nombre de seringues en été 2023 qui a cessé depuis instauration du filtrage de l'accès au jardin par la DPMP. Un accès redevenu libre entrainera très probablement un retour à l'état antérieur (Risque professionnel en cas d'accident par piqure lors du ramassage : essentiellement hépatite B, moindre risque VIH.

Visite des jardins secondaires :



Aire de jeux squattée, non utilisée par les enfants, jardin déserté du public familial

Odeurs nauséabondes qui gênent les locaux jouxtant ce jardin

Beaucoup de déchets, déjections humaines ramassage quotidien par les ATEE : **protocole déchets humains à voir**



Un seul jardinier, pas d'ATEE. Surface inférieure a 1 hectare



Evaluation du risque biologique nécessaire

Trousse à pharmacie à mettre à jour dans le local. (Vide actuellement)

EPI : gants longs avec manchettes demandés pour le ramassage des orties

Agent de sécurité présent (1 maitre-chien) de 13h à 21h et de 21h à 9 h pour sécuriser les lieux par une société Privée



Local matériel et arrosage

Salle de pause partagée avec les agents d'accueil et de surveillance

Partie du jardin réservé à une association (non entretenu)





Accès interdit au préau : risque d'effondrement

Affaissement du sol, en attente d'injections dans le sol par l'IGC pour débiter des



Signalement fait, réparation demandée



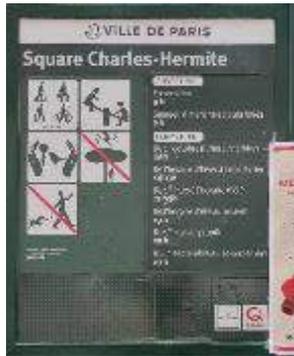


Le parc Chapelle-Charbon créée en 2020 est en cours de création : 3 phases ont été prévues, la 1^{ère} livrée à l'ouverture



Ce square est actuellement fermé au public, le terrain de basket est jonché de débris, de préservatifs usagers, de seringues et aiguilles : **Depuis notre visite, le terrain a été fermé afin de sécuriser les lieux pour les agents et les riverains**





Square très peu fréquenté par le public, signalement de cas de prostitution et de consommation de toxiques



Travaux de construction jouxtant le jardin : rénovation du jardin à prévoir

Secteur squares et jardins Leon/Bernard/Jessaint/ Bashung /De Marillac : 4 jardiniers et 1 ATEE (en partance)



Barreaux de l'enceinte du square coupés, intrusions répétées de jour comme de nuit, tente à demeure (Léon)





Les jardinières :



Jardinières le long du tram, ainsi qu'autour de toutes les nouvelles constructions

Nombreux détritux et déjections



Atelier de jardinage 18 NORD :

L'atelier jardinage Nord est un atelier mixte, les locaux de travail principaux sont situés au jardin René Binet. Ces locaux ont été entièrement rénovés en 2019 et sont partagés avec des agents de la DPMP. Atelier comportant 21 agents (dont la Cheffe Mme Ritter et son adjointe) : 13 jardiniers 6 ATEE (Le samedi 4 ATEE)

Une ferme urbaine, supervisée par la ferme de Paris (des visites trimestrielles sont organisées), jouxte le jardin René Binet. Les visites sont organisées sur rendez-vous et parfois l'accueil de groupes scolaires. Les agents en charge de cette ferme ont été formés par la Ferme de Paris.

Un protocole de collecte des animaux morts doit être réalisé.

Il y a au total dans ce secteur 11 jardins dont 4 avec des locaux sociaux et de travail (Jardin René Binet, jardin du 122 rue des Poissonniers, square Maurice Kriegel-Valrimont, et square Léon-Serpollet) que nous avons pu visiter. Les agents se déplacent à pied entre les différents jardins.

Des aires de compostage (dépôt de déchets essentiellement, pas de retournement ou retournement manuel : masque anti poussière à fournir pour cette activité) est installée à René Binet, Gallet et Serpollet et 122 rue des Poissonniers.

Des plans d'eau ont été créés sur 2 sites : évaluation du risque biologique à prévoir.

DESCRIPTION DES LOCAUX DE TRAVAIL Jardin René binet :

		description
<p>Nombre d'étages</p> <p>1 étage</p> <p>Pas d'ascenseur</p>		
<p>Bureau de la Cheffe d'atelier et de son adjointe</p> 	<p>Local réserve divers →</p>	
<p>Cantonement/espace vie séparés des nuisances professionnelles</p>		<p>Les locaux de vie et de travail sont séparés, spacieux et bien aménagés. L'entretien est fait tous les vendredis par les agents. Les parties communes avec la DPMP sont faites par une société privée.</p>
<p>Salle de réfectoire avec casiers individuels/point informatique pour les agents</p>		<p>Les agents déjeunent sur place (maximum 8), cuisine bien équipée</p> 
		

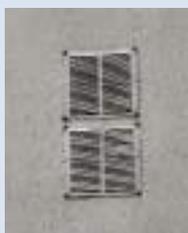
<p>Vestiaire femme/sanitaires/douches</p> <p>Des travaux de ventilation seraient prévus avec condamnation de la fenêtre</p> 		<p>Locaux propres et bien entretenus</p> 
<p>Vestiaire homme/sanitaire/douches (1 douche sur 4 en panne)</p> 		<p>Locaux bien rangés et propres</p> 
<p>Armoire à pharmacie : Vérifiée et complète</p> 		<p>Extincteurs : Vérification annuelle</p> 
<p>Chauffage : au sol et fonctionnel</p>		<p>Fenêtres : De nombreuses fenêtres dans les locaux permettent une ventilation efficace</p>
<p>Buanderie/séchoir à linge</p> 		<p>Local ménage : spacieux et propre avec un point d'eau</p> 

Local chaussures avec déshumidificateur (en panne actuellement ?) et accès direct sur l'extérieur. Les vêtements et chaussures restent à l'entrée de l'atelier



Chaussures amoncelées à l'entrée de l'atelier : un tri et rangement serait approprié

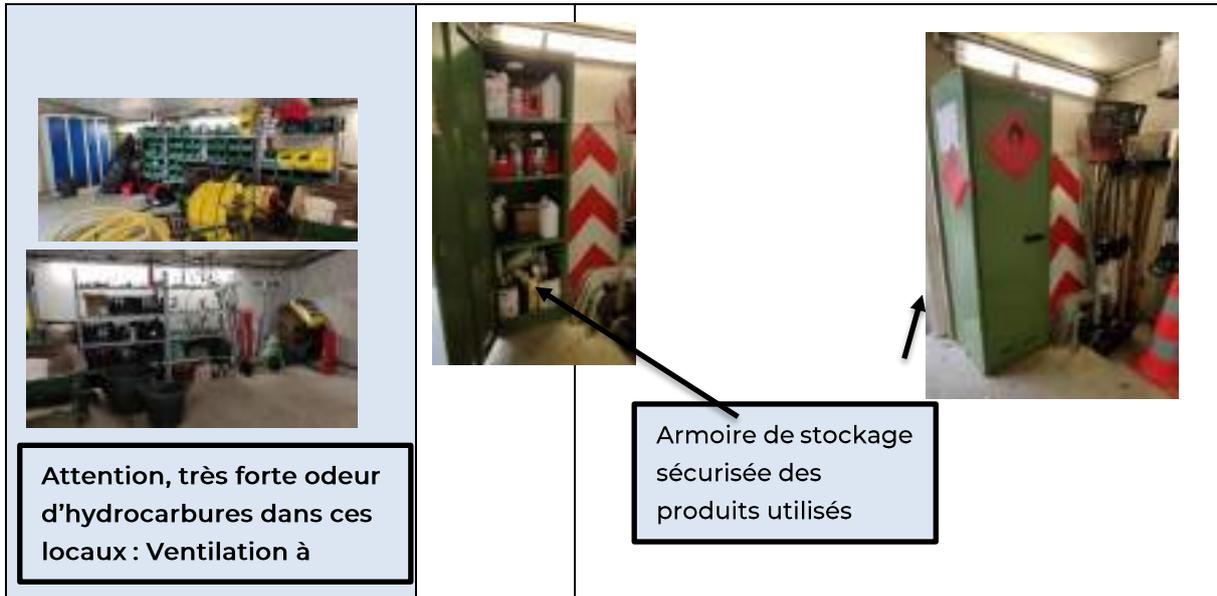
Local bac de rétention et produits pour mélanges moteurs thermiques :
Attention grilles d'aération extérieure peu efficace, une forte odeur d'essence est ressentie



**Local matériel horticole/
Local garage pour 3 véhicules**

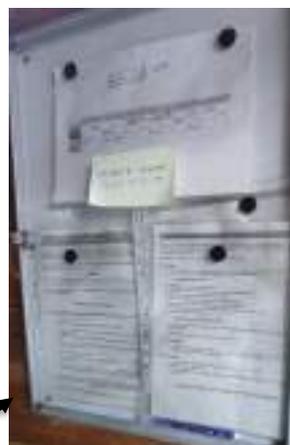
Fourgon/Goupil/Porter





La ferme urbaine René Binet :

La ferme urbaine est composée de brebis, chèvres, une poule et une dinde (actuellement en soins pour une infection par des poux : irritantes pour les humains).



Matériel de soins et procédures de la ferme

L'installation électrique réalisée pour l'installation des lampes à infrarouge (pour les poules) n'est certainement pas conforme >> à revoir règlementairement, notamment risque incendie.



Kiosque ASP non occupé, sert de lieu de stockage ; Beaucoup de taille dans ce jardin : essai séccateur électrique mais non concluant (outil dangereux)

Aire de broyage



les Moureu 75013 Paris

Locaux sociaux du 122 rue des poissonniers: 2 jardiniers. Locaux spacieux et bien entretenus



Absence de portique de séchage



Poste informatique pour les agents à installer. Affichage numéros d'urgence et numéro du SMP à afficher



44 rue Charles Moureu 75013 Paris

Tél : 01.44.97.86.40.



Square fermé, en rénovation complète avec création d'une seconde entrée et la suppression du bac à sable



Locaux des agents sous le kiosque



Prévoir l'affichage des numéros d'urgence





Locaux du square Serpollet:



Les locaux sont propres et bien agencés avec une séparation vestiaires/ douches et sanitaires pour homme et femme
Absence de sèche mains

44 rue Charles Moureu 75013 Paris

Tél : 01.44.97.86.40.



Projet de création d'une piste à patins



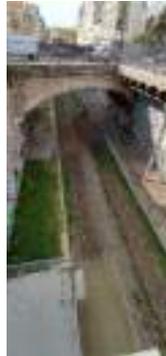
Chambre de comptage à sécuriser

Dépôts sauvages, de nombreux débris jonchent les parterres : nombreuses galeries et rats aperçus. Il est proposé aux agents qui le souhaitent lors d'une visite médicale une vaccination contre la leptospirose (efficace contre la forme grave)



Les graffiti sur l'aire de jeux avec les tarifs et numéros de téléphone de prostitution doivent être effacés systématiquement





Accès petite ceinture par une passerelle sécurisée.
Activité d'ouverture et fermeture par les agents,
ramassage des déchets

Les jardinières le long des promenades :



Activité de
ramassage des
déchets dans
les jardinières



Taille des jardinières en
bordure de piste cyclable
pour sécurisation



Atelier de jardinage 18 SUD : 22 agents dont le chef et son adjoint : 14 jardiniers, 6 ATEE

L'atelier jardinage Sud est un atelier mixte, les locaux de travail principaux sont situés dans le square Louise Michel ainsi que le bureau du chef et de son adjoint. **Ces locaux sont très exigus et vétustes ; une demande de rénovation a déjà été faite et est nécessaire aux vues des mauvaises conditions d'accueil des agents.**

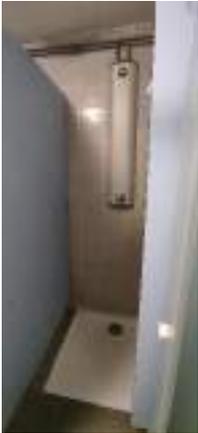
Durant cette visite, on nous a signalé une agression, qui a eu lieu la semaine dernière. Les jardins sont souvent squattés la nuit, et actuellement, on retrouve de nombreuses aiguilles usagées.

Tous les déplacements se font à pied entre le site principal et les jardins secondaires. Des vélos électriques peuvent être utilisés et sont mis à disposition.



DESCRIPTION DES LOCAUX DE TRAVAIL Square Louise Michel

		description	
<p>Bureau du chef et de l'adjoint :</p> <p>Leur bureau n'est pas situé à côté des locaux des agents, bureau exigu et vétuste.</p> <p>Les toilettes sont partagées avec les locaux d'accueil et de sur</p>			
		<p>Espace rangement petit matériel</p>	<p>Extincteurs à remettre en place : actuellement un recensement est en cours.</p> <p>Kit d'urgence commandés pour les véhicules</p>

<p>Locaux de plein pied</p>   	<p>Cantonnement/espace vie séparés des nuisances professionnelles : Les locaux sont exigus et vétustes, une demande de rénovation a été faite</p>  <div data-bbox="876 551 1115 792" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Point informatique</p> <p>Casiers individuels</p> </div>
<p>Armoire à pharmacie</p> <p>Des nouvelles armoires ont été commandées ainsi que leur contenu</p>	<div data-bbox="868 925 1326 1081" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Présence d'un poste téléphonique avec numéros d'urgence</p> </div>
<p>Vestiaire 2 casiers par agent /séparation vêtements propres et sales</p>  	<p>Douches : 2 douches disponibles</p> 
<p>Sanitaires (un toilette homme et un toilette femme non utilisé)</p> 	<p>Buanderie</p> 

<p>Local/rangement matériel : casiers en bois individuels pour le matériel des agents</p> 	  <p>Partie supérieure qui doit être triée et vidée. Seul accès par une échelle : risque de chute >> en limiter l'accès</p>
<p>Local rangement secondaire</p> 	  <p>Appareil fonctionnel, vérification annuelle faite</p>
<p>Local rangement annexe/petit matériel, batteries et chargeurs</p> 	 
<p>Local petit matériel/outils</p> 	  <p>Nombreux cadenas retirés par les agents</p>

<p>Local matériel horticole</p>  <p>Tondeuse Spider radiocommandée pour terrain vallonné et pentu</p>	<p>Espace de rangement extérieur</p>   <p>Espace de stockage hydrocarbures : Attention, prévoir bac de rétention et le remplacement des étagères en bois dans la 2ème armoire (interdit au vu du risque de mélange dangereux si déversement accidentel sur surface absorbante)</p> 
<p>Chauffage</p>	<p>Chauffage électrique fonctionnel</p>
<p>Présence de fenêtres</p>	<p>Fenêtres présentes, permettant une bonne aération des locaux</p>



Les arènes de Montmartre : fermé au public, utilisation lors d'évènements





Sécurisation zone de benne en cours



Local matériel avec point d'eau et toilettes

Boulodrome



La commanderie / Square Jean-Baptiste Clément



Jardin fermé au public : abrite des ruches

Jardin Frédéric Dard : fermé au public, gestion faite par une association ; réfection clôture prévue côté rue



Local rangement matériel de jardinage



Locaux sociaux du square Buisson : rénovation complète de ces locaux récente et de qualité



31

44 rue Charles Moureu 75013 Paris

Tél : 01.44.97.86.40.



Toilette et point d'eau ; douche retirée, pas de coin cuisine

Locaux exigus, vétustes, voire insalubres, avec stockage des filets de vigne une partie de l'année : il est quasi impossible de circuler à l'intérieur
 Une rénovation de ce local avec rangement du matériel doit être réalisé afin de permettre la création d'un endroit où il serait possible de faire une pause en toute sécurité
 L'armoire de stockage des produits phytosanitaires est dans un local secondaire



Nous faire parvenir toutes les fiches de données de sécurité



Présence d'un local pour le matériel

Point d'eau disponible et toilettes pour les agents



Square avec un jardin partagé avec projet d'une grille pour sécuriser ce lieu ; **Présence de squatters, point de « deal ».** **Le container a déjà été vandalisé plusieurs fois, la sécurité du public, notamment scolaire, est primordiale.**



Locaux des 3 agents sur ce site: Des travaux sont prévus, les locaux sont exigus (le terme est faible au vu de la taille de ce « local » : au maximum 10 m2 pour 3 personnes) et insalubres. Il est prévu d'aménager les locaux situés sous le Kiosque, la date de début a déjà été repoussée. Il paraît urgent de démarrer ces travaux au plus vite.



Présence de
moisissure sur les
murs et plafonds

Vestiaire partagé à
3 tapissé de
moisissures à
l'intérieur



Local sous le kiosque qui doit être aménagé





Jardin actuellement en réfection complète : Attention à la sécurisation du chantier, entrée interdite au public / Locaux utilisés par les ouvriers (beaucoup de poussière de ciment sur ce chantier)

Division du 18^{ème} arrondissement :

Les locaux de la division du 18^{ème} se situent dans un bâtiment appartenant à la division du 17^{ème}. Ils occupent le 1^{er} étage, un bureau au rez de chaussée et la salle archive au sous-sol. Des travaux de rénovation des bureaux ont été effectués en décembre 2021.

La division est articulée en plusieurs pôles :

- Pôle technique composé de deux personnes avec une arrivée en février 2024
- Pôle exploitation composé de quatre personnes dont un départ imminent
- Pôle administratif composé de 3 personnes et chapeauté par l'adjoint à la Cheffe de division.

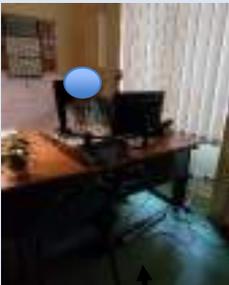
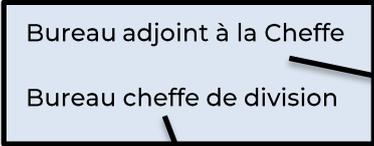
Tous les mois, une réunion est prévue en division avec toute l'équipe ainsi que les chefs d'ateliers et leurs adjoints.

Toutes les commandes effectuées sont centralisées en division, certaines sont ensuite réparties dans les ateliers, les agents viennent chercher les EPI et passent régulièrement.



L'arrivée d'un agent de Maitrise Horticole est prévue pour prendre en charge les 3 sites prévus pour les Jeux Olympiques : Jardin Eole, jardin Serpollet et l'Aréna porte de la Chapelle. Un quatrième atelier sera ensuite créé : Atelier de jardinage Nord-Est.

DESCRIPTION DES LOCAUX DE TRAVAIL

		description
Nombre d'étages		Locaux rénovés et propres. Pas d'ascenseurs.
Bâtiment de deux étages avec locaux au rez de chaussée et au sous-sol		La cuisine au sous-sol n'est pas utilisée, pièce petite, non chauffée (local aveugle)
Au 1^{er} étage	      	  
Au rez-de chaussée	Pôle technique	Salle de réunion
		

		 
<p>Local rangement vélos avec accès direct extérieur</p> <p>Espace restauration</p>		
Au sous-sol		
		 
<p>Escalier sous-sol / Petite cuisine, froide, sans ouverture</p>		<p>Espace de rangement matériel divers</p> <p>Archives</p>
<p>Toilette au 1^{er} étage / 1 toilette homme et femme avec point d'eau</p> 		<p>Toilette au rez de Chaussée / 1 toilette homme, femme et PMR avec point d'eau</p> 
<p>Chauffage</p>		<p>Chauffage central, 2 chaudières ont été changées fin novembre</p>
<p>Présence de fenêtres</p>		<p>A part au sous-sol, présence de fenêtres dans toutes les pièces, locaux lumineux, ventilation et aération régulière possible</p>

EFFECTIFS DE SALARIÉS : organigramme du 12/6/2023

	Total	titulaires	contractuels	Vacataires / PACTE	Stagiaires
Nombre total	77	69	1	1	6
Femmes	13	11		1	1
Hommes	64	58	1		5

POSTES DE TRAVAIL

Postes de travail	Effectif	Description du poste de travail
Agents administratifs	11	En division : Cheffe de division et 1 adjoint Pole technique : 2 techniciens, 1 poste vacant Pole exploitation : 4 personnes : Une cheffe exploitation et son adjoint, une TSO et un agent sur poste Relais eau Pôle administratif : 3 personnes ; une adjointe administrative une agent comptable, une agent en charge des ressources humaines
Chefs ateliers	3	Les responsables de site secondaire sont également jardiniers
Adjoint.e chef d'atelier et responsable de site principale	2 + 1 poste vacant	
Responsable de site secondaire	6	
Les jardiniers	36	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'entretien horticole Participer à la création des Compositions florales ou arbustives en développant des pratiques respectueuses de l'environnement Mettre en valeur le patrimoine végétal et les collections botaniques municipales Réaliser de petits aménagements écologiques (hôtels à insectes, mares, etc...)

		<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des réseaux d'arrosage • Être en contact du public sur des événements et participer à la sensibilisation aux questions environnementales, botaniques et horticoles
Les ATEE	19	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des squares, jardins et parcs • Nettoyage (ramassage de papiers, de déchets, de feuilles et débris divers, balayage) • Collecte des déchets (collectes des réceptacles de propreté, de conteneurs, de dépôts sauvages...) • Contrôle quotidien des jeux, des aires de jeux et des toilettes publiques • Désherbage • Petits travaux d'entretien de mobilier urbain, de signalétique et des infrastructures publiques • Nettoyage des puisards, caniveaux et fontaines • Nettoyage de graffitis sur le mobilier urbain • Sablage ou déblaiement des voies, allées et chemins en cas de neige ou de gel • Assurer une bonne relation avec le public afin de mieux répondre aux attentes des habitants • Participation à des manifestations événementielles et à leur organisation

ORGANISATION TEMPS DE TRAVAIL :

	Horaires fixes	Travail posté	Travail de nuit	Commentaires
Usuel	7h30 -16h15	nc	nc	
Dimanche	7h-13h			Sur volontariat, travail en trinôme, seul sur la partie nord de l'atelier, en binôme sur la partie sud
Travail hebdomadaire : Du lundi au vendredi				Jardiniers, certains ATEE, administratifs
Du Mardi au samedi				Certains ATEE

DANGERS, RISQUES ET NUISANCES

Dangers	Description du risque professionnel	Postes de travail concernés	Commentaires
<p>Chute de hauteur</p>	<p>Risque de chute en hauteur lors de certaines activités nécessitant l'utilisation d'une échelle</p> <p>Descente en chambre de comptage par agents ayant reçu la formation</p> <p>Escaliers et dénivelé dans de nombreux sites</p>	<p>Jardiniers, ATEE</p> 	<p>Vérification des échelles, utiliser plutôt une plateforme élévatrice mobile ou échafaudage (par exemple lors de la taille des haies)</p>
<p>TMS</p> 	<p>Port de charges lourdes : matériel de signalisation, billots, engins horticoles ; sacs de terre ; sable...</p> <p>Les engins de type taille-haie sont, de plus tenus à bout de bras (effet levier sur le rachis), vibrants lors de l'activité en extérieur où le froid est un facteur aggravant : risque de TMS et de troubles vasculaires (syndrome vibratoire)</p> <p>Gestes répétitifs : contraintes posturales et articulaires longues et répétitives aggravées par les vibrations des engins horticoles</p>	<p>Jardiniers, ATEE</p> 	<p>Matériel d'aide à la manutention</p> <p>Alternance des activités et des postures</p> <p>Engins horticoles de moindre poids à privilégier quand cela est possible, de type électriques moins lourds et moins vibrants</p> <p>Mise à disposition d'outils manuels adaptés (sérateur « ergonomiques »)</p> <p>Les opérations manuelles et techniques exigent gestes répétitifs et contraintes posturales : au cours des activités de taille, plantation, manutention au sol (désherbage manuel, ramassage de branchage et utilisation du broyeur) ou de ramassage déchets (pince)</p>

	<p>Autres gestes répétitifs : Tâches administratives et gestion surtout pour l'agent de maîtrise</p> 	<p>Les agents de maîtrise, les postes administratifs</p>	<p>Matériel ergonomique (chaise ergo, souris, casque portatif, repose poignet)</p> <p>Mettre à disposition à chaque poste informatique, un fauteuil réglable avec soutien lombaire, piètement à 5 branches et accoudoirs, ainsi qu'un repose-pied.</p> <p>Conseils à donner aux agents sur écran :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écran à 50-80 cm de distance par rapport aux yeux - bord supérieur de l'écran à hauteur des yeux - Écran disposé perpendiculairement par rapport aux fenêtres et aux sources lumineuses (- Faire des pauses visuelles au moins toutes les 2 heures (quelques minutes). Pratiquer des exercices d'étirement musculaire pendant ces pauses -Alterner les postures (règle des 20 pas)
	<p>Travail au-dessus du niveau des épaules : taille de végétaux en hauteur</p>	<p>Jardiniers, ATEE</p>	<p>Alternance des postures avec alternance des activités</p> <p>Rythme de travail à respecter avec pauses régulières lors de travail répétitif</p> <p>Choix de l'outillage à adapter à l'activité ; outil sur perche (echellinoir , cisaille avec manche telescopique)</p>
	<p>Position genou au sol et travail accroupi lors des plantations ou désherbage manuel</p>	<p>Jardiniers, ATEE</p>	<p>Utilisation des mousses de protection ou pantalon de travail avec protection de genou</p>
	<p>Travail en pente</p>	<p>Jardiniers, ATEE</p>	<p>Sollicitations du rachis et des genoux intenses dans certains secteurs. Une aide au déplacement doit être envisagée notamment pour le transport du matériel</p>

	<p>Relations entre collègues : valeurs de métier pouvant être différents et parcours professionnels parfois difficile à élaborer</p>		<p>Communication, vigilance afin d'éviter toute situation d'incident et/ou d'accident individuelle et/ou collective</p>
<p>Un signalement collectif a été porté en octobre 2022 avec demande de changement de poste pour deux agents et d'intervention sur le collectif / analyse sur le type organisationnel mis en place.</p> <p>Au vu de l'accueil qui nous a été réservé le dernier jour de notre visite dans un service de la division, il est vraisemblable que l'analyse de la situation n'a pas été partagée par l'ensemble de l'encadrement. A été reproché violemment au service de médecine préventive d'« accorder trop de crédit aux paroles des agents, de croire en leurs dires » ; et de penser que l'encadrement n'a pas uniquement des fonctions de « recadrage »...</p> <p>De tels propos sont très inquiétants d'autant qu'ils s'inscrivent dans un arrondissement où les agents sont au quotidien confrontés à des situations de violence externe (addictions, prostitution...), à une dégradation et au non-respect du travail accompli</p> <p>Il me semble nécessaire d'examiner ces postures très sérieusement tant elles sont un témoignage des troubles de la dimension psychosociale qui peuvent être vécues par les agents dans ces ateliers.</p>			
<p>Contact avec le public (téléphone, ou contact direct) : risque d'agression physique ou verbale</p>	<p>Présence régulière de public difficile avec addictions, de lieux de deal et de prostitution avec des intrusions dans les jardins de nuit.</p> <p>Présence de SDF sur certains sites.</p> <p>Évacuation régulière d'effets personnels ou matelas utilisés</p>	<p>Jardiniers, ATEE</p>	<p>Les agents sont en contact avec les piétons et automobilistes : information, explication, règles de sécurité...</p> <p>Travail avec la DPMP avec passages réguliers de leurs équipes afin de sécuriser les agents et le public</p> <p>Certains sites sont surveillés par des Sociétés extérieures privées</p> <p>Les fiches ESPRI doivent être mises à disposition des agents lors de tout évènement indésirable (verbal ou physique) de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incivilités, insultes - Menaces, agressions physiques - Occupations abusives de l'établissement, entrave de l'accès

			au site - Ébriété - Intrusions - Atteinte aux biens : dégradation, vols - Bagarres - Consommation ou vente de stupéfiants
Préconisations du médecin de prévention			
<p>- En cas de souffrance au travail il est possible d'en parler de manière confidentielle avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les psychologues du SAM (service d'accompagnement et de médiation (ex SAPAD : Service d'Accompagnement Psychologique et d'addictologie) en téléphonant au 01 42 76 88 00 (2 rue Lobau 75004 Paris) • le médecin de prévention Dr Clodore ligne directe : 01 44 97 87 03 (44 rue Charles Moureu, 75013 Paris) <p>- En cas de conflits relationnels persistants au sein d'une équipe, le chef d'établissement peut faire appel au dispositif de médiation des conflits de la Mairie de Paris.</p> <p>- En cas d'urgence psychiatrique (menace suicidaire, auto ou hétéro-agressivité), il faut appeler immédiatement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la cellule d'urgence psychologique de la DRH (01 58 10 07 50) ou directement le SAMU (15) <p>- Un travail de prévention des addictions (alcool, cannabis) doit être proposé en collaboration avec les conseillers en addictologie de la ville (SAM)</p>			
Risque biologique	<p>Le Tétanos : il se contracte par des plaies à partir d'objets ou d'outils contaminés ou du sol</p> <p>La Leptospirose : sols et eaux contaminés par les urines de rongeurs</p> <p>Maladie de Lyme : Surtout lors des activités en sous-bois, entre avril et octobre, transmise à l'Homme par piqûres de tiques dures du genre Ixodes, infectées.</p>	Jardiniers, ATEE	<p>Contrôle des vaccinations, information des agents et mise à jour lors des visites médicales</p> <p>Des réunions d'information et de sensibilisation au risque doivent être prévus au sein de chaque atelier</p> <p>Examen minutieux systématique de la peau après chaque journée de travail en recherchant une piqûre de tique. Tire-tiques dans la trousse à pharmacie. Déclaration systématique en accident de travail. Port des EPI</p>

<p>Risques biologiques liés à l'activité de compostage :</p>	<p>MP : 19 B du RG et 5 du RA</p> <p>Mycotoxines : présent dans les déchets urbains ou lors de la décomposition de végétaux</p> <p>Gale</p> <p>Hépatite A</p> <p>Hépatite B</p> <p>Microorganismes (bactéries, champignons...), substances biologiques (les toxines par exemple) mais aussi d'agents chimiques (éléments traces métalliques ou les micropolluants organiques) : effets mutagènes, toxiques, irritatifs, inflammatoires mais aussi infectieux ou allergisants.</p>		<p>Contamination essentiellement par contact interhumain prolongé. Possible mais faible risque par literie, matelas et vêtements contaminés lors nettoyage des camps de personnes installés dans les jardins</p> <p>Par contamination des plans d'eau présent dans certains jardins du secteur (vaccination préventive/ EPI adaptés)</p> <p>Lors de piqueure avec seringues retrouvées, cotons imbibés ... : protocole AES à prévoir</p> <p>La voie d'exposition est essentiellement l'inhalation, accessoirement la voie cutanée.</p> <p>L'arrosage systématique et régulier des andains limite l'empoussièrement et la libération d'aérosols. Il est par ailleurs nécessaire lors des phases de transvasement ou de retournement surtout manuel de fournir un masque de protection respiratoire filtrant de type FFP2 au minimum.</p>
<p>Risque chimique CMR</p>	<p>Poussières de bois classé substance cancérogène CIRC 1 (Cancer ethmoïde et sinus de la face)</p>	<p>Jardiniers</p>	<p>SMP avec naso-fibroscopie proposé après délai exposition ou si symptômes unilatéraux Classement groupe 1 par le CIRC</p>

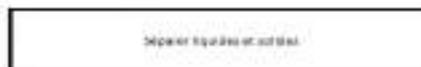
<p>Très toxiques et toxiques</p>	<p>Gaz d'échappement moteurs diesels de la circulation urbaine Carburants : présence de benzène dans l'essence classé cancérogène catégorie 1 par le CIRC</p> <p>Utilisation de solvants, dégraissants</p> <p>Lingettes et spray anti-graffiti</p> <p>-d'essence et huile pour machines</p>		<p>Port des EPI adapté (gants notamment)</p> <p>Privilégier les engins électriques</p> <p>Nécessite de port d'EPI lors des manipulations de carburants (gants adaptés), stockage des carburants dans une armoire dédiée et adaptée</p> <p>Veiller à l'entretien régulier des moteurs dans des locaux ventilés correctement</p> <p>Ne pas ranger les produits chimiques sur des étagères en bois, respecter les contre-indications de stockage de produits</p> <p>Merci de nous fournir les fiches de données de sécurité</p>
<p>Produits phytosanitaires (Secteur des vignes)</p>			<p>Journal des intrants à nous faire parvenir</p>

		Oxydant	Inflammable	Corrosif ACIDE	Corrosif ALKALI	Toxique
Oxydant		Green	Red	Yellow	Yellow	Yellow
Inflammable		Red	Green	Red	Red	Yellow
Corrosif ACIDE		Yellow	Red	Green	Red	Red
Corrosif ALKALI		Yellow	Red	Red	Green	Yellow
Toxique		Yellow	Yellow	Red	Yellow	Green

LEGENDE

Red	Stockés selon les sections 7 et 30 de la FDS	Green	Compatible
-----	----------------------------------------------	-------	------------

Attention: deux chimiques peuvent avoir les mêmes pictogrammes et être incompatibles !
Exemple: Acide acétique et triéthylamine sont tous les deux inflammables, mais ne peuvent pas être stockés ensemble car l'un est un acide et l'autre une base.



Pour exemple :			
Substances chimiques	Toxicité aigue et/ou chronique	EPI	Recommandations diverses
Esquive WP Fongicide	Peut produire une réaction allergique	Gants de protection en nitrile/ vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage, masque de protection respiratoire	Respecter le délai de rentrée dans la zone traitée
Helioterpen Cuivre Préparation fongicide CAS 20427-59-2 CAS 8000-41-7	H318 provoque des lésions oculaires graves H302 nocif en cas d'ingestion H315 provoque irritation cutanée	Gants de protection /vêtements de protection yeux et visage	H400 - 410 très toxique pour environnement Température max de stockage <35° et >0°
Helioterpen Soufre CAS 7704-34-9 CAS 8000-41-7	H318 : provoque des lésions oculaires graves H315 provoque une irritation cutanée	Appareil de protection yeux et visage, gants de protection	Respect délai de rentrée
Nordox 75 Oxyde cuivreux Fongicide CAS :1317-39-1	Fièvre des métaux après inhalation de poussières (syndrome de type grippal et goût métallique dans la bouche)	Gants en nitrile et vêtements de protection : masque respiratoire avec filtre à poussières,, lunettes de sécurité, vêtement de travail avec traitement déperlant et tablier /blouse de protection de catégorie III	H410 : Toxique pour l'environnement Respecter délai de rentrée après traitement
Serenade Préparation a base de bactéries	Réaction allergique possible	Gants en nitrile certifiés EN 374-3 Combinaison de travail avec traitement deperlant Bottes de protection Blouses ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 Demi masque respiratoire EN 140 avec filtre P3 ou A2P3	Pas de stockage au-dessus de 40 ° Eviter de respirer le brouillard de pulvérisation Respecter délai de rentrée
Risque allergique (rhinite, allergique, eczéma)	Poussières de bois : au cours de l'utilisation de broyeur et quelques fois de souffleuses ; -Dégagement de fumées et particules au cours de l'utilisation de machines thermiques, ainsi que le travail quotidien en milieu urbain à proximité des voies de circulation	Jardiniers, ATEE	Risques de pathologies respiratoires et ORL : asthme et rhinite allergique ; -contact avec arbres et feuillage : particules allergisantes et irritantes surtout le platane, -Risque de pathologie cardio-vasculaire et respiratoire, voire de cancer du poumon et vessie lors des expositions aux émanations des moteurs diesels (cancérogène CIRC groupe 1) -Intoxication au monoxyde de carbone >>>Privilégier les moteurs électriques et réglage moteurs des engins

	(pollution notamment aux moteurs diesels		thermiques dans des locaux correctement ventilés
Rayonnements ionisants	Travail en extérieur	Jardiniers, ATEE	EPI adaptés (casquette en dotation)
Risque sonore	Utilisation de machines pour les espaces verts, notamment le broyeur, la souffleuse, la tondeuse...	Jardiniers, ATEE	Protection auditive par casque ou bouchon Privilégier les engins électriques moins bruyants (et moins vibrants)
Risque thermique	Travail en extérieur avec forte contrainte thermique : chaleur, froid, intempéries...	Jardiniers, ATEE	EPI adaptés Consignes en cas de canicule et forte chaleur rédigées par le BPRP comprenant notamment une dérogation aux horaires de travail : affiché dans tous les locaux

ACCIDENTS

Danger	Description	Postes de travail concernés	Commentaires
Risque de chute, de glissade (escaliers, sols glissants, encombrement des voies de passage, aspérités de terrain, éclairage faible...)	Escaliers et dénivelé dans les jardins (talus et pentes nombreuses dans le secteur) Descente en Chambres de comptage Chute sur sol glissant : entretien régulier de bassins par les agents	Jardiniers, ATEE	Utilisation de la tondeuse radiocommandée Port des EPI adaptés, travail en binôme Pour la descente en chambre de comptage, nécessité d'être 2 agents, voire 3 selon la présence ou non d'un cheminement. Mode de communication à préciser dans le protocole d'activité

Machines/ engins et outils dangereux	Utilisation d'outils tranchants (scie...) ou dangereux : broyeur, taille haie...	Jardiniers	Port des EPI adaptés à l'activité pratiquée
Objets tranchants, coupants, piquants	Utilisation du broyeur, risque de projections de particules/copeaux... Risque de blessures liées à la manipulation des plantes épineuses ou d'arbres, arbustes, écharde		Risque de projection de corps étrangers intraoculaires>protection oculaire pendant l'utilisation et à proximité du broyeur Risque de blessures cutanées et oculaires

INDICATEURS DE SANTE AU TRAVAIL (données connues au cours des 12 derniers mois)

	Nombre d'accident total	Nombre d'accident avec arrêt	Taux de fréquence - taux de gravité	Nombre d'enquêtes Analyses par arbre des causes :
Accident de travail	2	1		

MALADIES A CARACTERE PROFESSIONNELLES OU CONTRACTEES EN SERVICE (données connues au cours des 12 derniers mois)

	Sur avis du médecin de prévention	Sur avis d'un autre médecin	Nature et tableaux concernées
Nombre de déclarations	0		

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

Mesures de prévention	Postes de travail concernés et effectifs	Description
Ventilation naturelle (fenêtres, portes)	Tous les agents	Ouverture régulière des fenêtre pour une meilleure ventilation des locaux

Ventilation mécanique/aspiration générale		Présence d'une VMC à contrôler et nettoyer régulièrement ; s'assurer du bon fonctionnement du ventilateur de désenfumage
Mesures de prévention individuelles		
Les jardiniers et ATEE EPI		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Casque auditif anti-bruit lunettes de protection ✓ Casque forestier et de débroussaillage avec visière de protection ✓ Gants nitriles (entretien des locaux), gants à usage unique, gants de protection contre les risques mécaniques selon les saisons avec sous-gants ✓ Gant cuir jardinier ✓ Gant PVC contre les risques mécaniques, chimiques et biologiques ✓ Waiders, bottes (+chaussons de botte) ✓ Crampons antidérapants et anti-verglas ✓ Genouillère non adaptée, vieillissant rapidement avec les activités des jardiniers >> a changer a chaque dotation ✓ Nous a été signalé la faible imperméabilité des parkas donnés (a réévaluer) <p>Tablier jetable, charlotte à usage unique, combinaison étanche à usage unique</p>

MESURES DE SÉCURITÉ

Mesures de sécurité	Poste de travail concerné	Description
Vérification des installations électriques	Tous	Installations à vérifier régulièrement
Vérification des extincteurs	Tous	Installations à vérifier régulièrement : les vérifications sont annuelles La fixation au mur est une obligation réglementaire
Plan d'évacuation	Tous	A afficher dans les locaux sociaux, personne référentes et exercices réguliers
Eclairage des sorties de secours et	Tous	Les installations doivent être vérifiées par une entreprise mandatée pour ce type d'équipement.

alarmes incendie/portes coupe-feu/détecteurs de fumée		Un capteur de CO2 serait utile aux vue des émanations ressenties durant les visites
Affiche des conduites à tenir en cas d'accident ou de projection	Tous	Affichage de toutes les procédures dans les locaux sociaux
Affichage des n° d'urgence	Tous	Affichage des consignes de sécurité et numéros d'urgence dans tous les locaux sociaux doit être réalisé systématiquement
Trousse à pharmacie Armoire à pharmacie dans les locaux sociaux	Trousse dans les camions	Vérifier régulièrement le matériel à disposition Armoires présentent dans les locaux ; s'assurer de la date de péremption des produits et du contenu ; dès réception des commandes faites, mise en place rapide
FDS à jour et disponibles	Tous	Non vérifiées, merci de nous fournir la liste des produits chimiques utilisés ainsi que leur FDS pour analyse
Armoire métallique ventilée pour les produits chimiques et inflammables	Tous	Présence d'armoire métallique mais elles ne sont pas ventilées correctement
Bacs de rétention des produits chimiques	Tous	Certains ateliers ne sont pas pourvus de bac de rétention suffisants et adaptés pour le stockage et la préparation des mélanges des appareils thermiques. Une commande supplémentaire est indispensable
Outils de sécurité physique (gardiennage, alarme braquage...)	Tous	La plupart des sites sont sécurisés avec alarmes dans les locaux sociaux et présence de maitres-chiens sur des sites dits « sensibles »

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX, CONCLUSIONS ET RÉCAPITULATIF DES PRÉCONISATIONS

ACTIONS DE PREVENTION A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER

Les axes de prévention principaux à approfondir sont :

1) L'exiguïté de plusieurs locaux de travail qui va en premier lieu pénaliser l'embauche de personnel féminins dans certains locaux faute de vestiaires et sanitaires séparées. Certains ateliers sont à rénover rapidement ou à créer : Square Louise Michel, square Carpeaux et jardin Rachmaninov en urgence

2) Ventilations à nettoyer dans presque tous les locaux

3) Risques de TMS :

- Adaptation des outils de travail en limitant le niveau de risque : **moins lourds, moins bruyants, moins vibrants et plus ergonomiques** quant à leur manipulation (matériel électrique notamment).
- Envisager un état des lieux incluant une évaluation de la charge physique compte tenu des effectifs actuellement disponibles

4) Risques biologiques :

- Une **fiche de protocole et d'activité concernant le risque de leptospirose doit être construite**. Une évaluation du risque biologique dans son ensemble doit être réalisée (rongeurs, tiques...). L'information doit être déployée dans chaque atelier.
- Vérifier l'existence et l'affichage des protocoles AES, ramassage animaux morts....

5) **Système de séchage des vêtements de travail et des chaussures** à développer (vestiaire séchant, sèche chaussure) et/ou prévoir une dotation supplémentaire permettant l'alternance en cas d'intempéries.

6) **Analyse des déplacements et moyens de déplacements utilisés par les agents pour leur transport et le transport des matériels.**

7) **Risques chimiques : merci de nous transmettre les fiches de données de sécurité des produits utilisés et de les mettre à disposition des agents**

8) RPS :

- Travail en binôme systématique dans certaines zones au vu des risques de violences externes (prostitutions, toxicomanies, squats, dégradations...). PTI à prévoir en urgence



pour le personnel isolé secteur Est. Une convention formelle doit être passée avec la DPMP afin d'augmenter la présence des agents de sécurité sur certains sites ;

- Des propos inquiétants (voir le chapitre RPS) nous ont été tenus s'inscrivant dans une dimension psychosociale délétère, notamment dans un arrondissement où les agents sont au quotidien confrontés à des situations de violence externe (addictions, prostitution...), à une dégradation et au non-respect du travail accompli.

Il me semble nécessaire d'examiner ces postures et de favoriser les formations managériales adaptées.

Nous vous remercions de l'accueil que vous avez bien voulu nous réserver et vous laissons le soin d'apprécier l'opportunité de diffuser ce document.

Mme Morvan

Infirmière du travail

Dr Clodore

Médecin en santé du Travail